21e ANNÉE — T. 40 N° 890 — 5 FÉVRIER 1939

LA DOCUMENTATION CATHOLIQUE



Adveniat Regnum Tuum

PARAIT LE 5 ET LE 20 DE CHAQUE MOIS
PRIX DU NUMÉRO : 2 FR. 50
ABONNEMENTS : France, un an : 45 fr.
Étranger, un an : 51 ou 55 fr. selon les pays.
BUREAUX : 5, RUE BAYARD, PARIS-VIIIe
(Chèques postaux : Maison de la Bonne Presse, Paris, Cte N° 1668.)

Les Questions Actuelles — Chronique de la Presse — L'Action Catholique — Rev. d'Organisation et de Défense Religieuse

LE CARDINAL BAUDRILLART

prince de l'Eglise exemplaire

S. Em. le cardinal Baudrillart, recteur de l'Institut catholique de Paris, membre de l'Académie française, est entré dans sa 81e *année le* 6 *janvier* 1939.

A cette occasion, le Souverain Pontife lui a fait adresser par Mgr Ruffini, secrétaire de la S. C. des Séminaires et Universités, une lettre précieuse que nous aimons à citer tout entière, et que le Pape a fait suivre de cette note autographe : « Vidimus et probavimus. PIUS PP. XI » (*Nous avons vu et Nous avons approuvé)* :

SACRÉE CONGRÉGATION
DES SÉMINAIRES ET UNIVERSITÉS.

Rome, le 2 janvier 1939.

EMINENTISSIME
ET RÉVÉRENDISSIME SEIGNEUR,

Le Saint-Père a été heureux d'apprendre récemment que vous alliez achever heureusement votre quatre-vingtième année.

A l'occasion de cet heureux anniversaire, le Souverain Pontife vous adresse ses félicitations et vous offre ses vœux et souhaits de prospérité et de bonheur.

Pendant bien longtemps, en effet, pour la gloire et l'honneur de l'Eglise de Dieu, vous avez beaucoup travaillé, beaucoup peiné et rempli avec éclat des charges nombreuses.

Vos savants écrits, qui ne font pas moins honneur à vous-même qu'au clergé français, l'exercice ininterrompu du ministère sacerdotal, le zèle et le soin avec lesquels vous avez dirigé et gouverné l'illustre Institut catholique de Paris, prouvent d'une manière évidente que, bon ouvrier et serviteur fidèle, vous avez donné à Dieu immortel des fruits abondants et lui avez rendu au centuple les talents qu'il vous avait confiés.

C'est pourquoi Sa Sainteté se joint à vous pour rendre grâces à Dieu notre Sauveur qui, au milieu de tant de labeurs et d'événements contraires, vous a conservé en pleine force et vous a permis d'entreprendre toujours de nouveaux travaux. Elle adresse d'instantes prières au Père des miséricordes pour que, pendant très longtemps, il vous garde comme un prince de l'Eglise exemplaire, pour que chaque jour il vous donne des forces et des dons nouveaux, grâce auxquels vous puissiez continuer dans la joie tout ce que vous avez entrepris jusqu'ici avec tant de bonheur.

C'est pourquoi, en gage de cette divine bonté et de ces grâces abondantes, le Souverain Pontife vous accorde, avec une paternelle affection, à vous-même et au cher Institut catholique de Paris, sa Bénédiction apostolique.

Il m'est particulièrement agréable de vous adresser mes vœux les meilleurs, et, en baisant très humblement votre pourpre sacrée, je vous exprime de tout cœur mes sentiments de res pect.

De Votre Eminence Révérendissime, le trè dévoué serviteur dans le Christ,

ERNESTO RUFFINI, *secrétaire*.

Note autographe :

Vu et approuvé : PIE XI, PAPE.

Le 6 janvier, une réception eut lieu dan les salons du cardinal Baudrillart, auquel d nombreux amis vinrent témoigner affectio et vénération.

S. Em. le cardinal Verdier évoqua les dix sept ans durant lesquels, à la tête du Séminair des Carmes, il avait été le « disciple » du car dinal Baudrillart. « Aussi, ajouta-t-il, le pe que je vaux, c'est à vous que je le dois, Emi nence. » Et au nom du diocèse et de tou l'Episcopat français, l'archevêque de Pari offrit au vénéré jubilaire ses vœux très affec tueux, en lui souhaitant « la verte vieilless de l'apôtre saint Jean ».

***

Dans cette revue, nous avons eu très souvent l'oc casion de parler de la vie et de l'œuvre du cardina Baudrillart. Le lecteur trouvera dans *la Documen tation catholique* du 28 mars 1936 (t. 35, n° 789 une longue liste de documents, études et articles qu ont été reproduits par nous et qui concernent l'il lustre et vénéré recteur de l'Institut catholique Nous nous bornerons aujourd'hui à rappeler le grandes dates d'une carrière si brillante et si apos tolique, et qui, Dieu merci, est loin d'être terminée

HENRI-MARIE-ALFRED BAUDRILLART, fils d'Henr Baudrillart et petit-fils de Samuel-Silvestre de Sacy est né à Paris le 6 janvier 1859.

Elève de l'Ecole normale supérieure en 1878. Pro fesseur aux lycées de Laval et de Caen ; au Collèg Stanislas, à Paris.

Agrégé d'histoire, docteur ès lettres, docteur en théologie.

Entré à l'Oratoire en 1890 ; ordonné prêtre l 9 juillet 1893.

Recteur de l'Institut catholique de Paris depui le 7 février 1907.

Prélat de Sa Sainteté, le 17 avril 1907.

Fondateur et président du Comité catholique de propagande française à l'étranger, en février 1915

Elu membre de l'Académie française le 2 ma 1918, en remplacement d'Albert de Mun.

Evêque titulaire d'Himéria, le 29 juillet 1921. Assistant au trône pontifical, le 20 novembre 1925. Archevêque titulaire de Mélitène, le 12 avril 1928.

Conférencier de Notre-Dame (Carême 1928).

Commandeur de la Légion d'honneur, le 25. 7. 35.

Créé cardinal-prêtre de la Sainte Eglise Romaine, avec le titre de Saint-Bernard-aux-Thermes.

Nombreuses missions à l'étranger.

Une multitude de décorations.

Membre de nombreuses Académies et Sociétés savantes de France et de l'étranger. Auteur d'une centaine d'ouvrages d'histoire et d'apologétique.

Renouveau catholique en France

Déclarations de l'Épiscopat

A l'aube de la nouvelle année l'épiscopat français, soit dans des lettres adressées aux fidèles, soit en réponse aux vœux de son clergé, a exprimé sa satisfaction devant la nouvelle attitude des pouvoirs publics qui, de plus en plus, font appel aux forces spirituelles.

Nous n'avons relevé ici que les extraits intéressant ce renouveau du catholicisme en France et fixant les devoirs des fidèles envers le redressement qui s'avère de plus en plus nécessaire.

Puissent les vœux de notre épiscopat être compris et mis en pratique, ce sont les souhaits que nous formons.

L'ère du redressement moral.

De S. Em. le cardinal Verdier, archevêque de Paris :

[...] Laissez-moi vous dire que de plus en plus j'ai *confiance*. Ce n'est pas que nous puissions nous flatter d'en avoir fini avec les nuages, ni même avec les coups de tonnerre. Mais il semble bien que notre pays se relève, que l'ère du redressement moral a sonné. Et avec lui, espérons-le, le redressement national suivra rapidement.

Il est de plus en plus évident que toutes les crises actuelles sont d'ordre moral. Les événements parlant au nom de Dieu ont révélé qu'en laïcisant la société, on casse tous les ressorts de l'activité vraiment humaine.

La crise est universelle : la famille est profondément atteinte ; la cité est livrée à toutes les secousses économiques, sociales et politiques ; les relations internationales ne connaissent plus aucun souci de justice, de charité, de fraternité. Partout règnent les haines et les convoitises les plus odieuses.

Tous ces maux ne peuvent être guéris que par le retour au culte du devoir, par la morale. Et c'est ce qui donne à notre ministère sacerdotal actuel une importance que les siècles précédents ne connaissaient pas. L'œuvre sera dure, car le chemin à refaire est si long, mais d'autre part elle est plus facile qu'on ne pense, parce que la moisson est si mûre et les besoins si pressants qu'on nous appelle de partout ! Le pain est mieux accepté de ceux qui ont faim !

Il importe seulement que nous soyons à la hauteur de la situation. « La France, a-t-on dit, a trois belles choses qui la sauveront : le clergé, l'armée, la jeunesse qui monte. » Soyons fiers de l'espérance que nous sommes, et, je vous en supplie, répondons courageusement aux désirs et aux appels de notre Pays ! [...]

[...] Ces bonnes attitudes hâteront, j'en suis sûr, la venue du jour où l'on se décidera enfin à remettre la morale à la base de l'éducation de l'enfant et à redonner aux forces spirituelles leur place normale !

Hélas ! le peuple déchristianisé est si loin de nous qu'il ne peut nous revenir d'un seul coup. Déjà, on l'a constaté, on ne prononce plus le mot d'anticléricalisme, et c'est beaucoup. Mais cela ne suffit pas. Il faut maintenant montrer à tous que la religion seule sauvera le pays, et que sans elle les crises ne seront pas surmontées parce que seule elle garde la morale qui peut les résoudre ! Cette tâche, notre *amabilité*, notre *dévouement*, notre *désintéressement* la rendront singulièrement plus facile !

⁂

Il est une autre pensée qui est aussi pour nous pleine de consolation.

N'est-ce pas un spectacle singulier, celui de cette nation qui passait pour la plus anticléricale de toutes, qu'on appelait la citadelle de l'anticléricalisme, et qui est aujourd'hui à côté du Pape pour défendre les suprêmes valeurs de la civilisation chrétienne ?

Quelle émotion pour nous de savoir qu'au nom de la France le Pape attristé se redresse et déclare qu'elle est le seul pays d'où lui viennent des consolations !

Oui, nous sommes les défenseurs-nés de la liberté. Et cet amour de la liberté, le Français l'a manifesté, j'ose le dire, jusque dans son anticléricalisme, car il espérait ainsi se libérer de prétendues tutelles gênantes !

Aujourd'hui l'Eglise et la France sont à côté l'une de l'autre pour défendre le patrimoine de la civilisation chrétienne. Et, malgré ses fautes récentes, et bien qu'elles soient encore loin d'être réparées, l'Eglise fait actuellement confiance à notre pays qui se place si nettement à côté d'elle pour défendre les valeurs chrétiennes ! C'est pour nous une bien belle espérance [...] (Résumé de la réponse aux vœux du clergé, *Semaine religieuse*, *Paris*, 14. I. 39.)

Regards sur la France.

De S. Em. le cardinal Liénart, évêque de Lille :

D'un regard qui dépasse les bornes du diocèse et qu'il étend sur l'Europe, S. Em. le cardinal souligne avec émotion les périls que court la foi catholique en Russie, en Allemagne, en Autriche, en Espagne et même en Italie... Il fait une allusion discrète aux « reniements officiels » organisés dans ces pays contre l'Eglise, contre le sacerdoce et contre les vocations. La France, ainsi que l'a dit récemment le Père commun des fidèles, la France est marquée visiblement par la Providence, à l'heure actuelle, pour apprendre au monde à sauvegarder la dignité de la personne humaine ; le vieil anticléricalisme y est devenu désuet ; l'Eglise n'est plus, comme jadis, un objet de mépris et de suspicion. Puisse le clergé de France hâter, par son zèle et par sa sainteté, la réalisation de ce beau rêve : refaire le monde chrétien ! (Résumé de la réponse aux vœux du clergé, le 4. I. 39 ; *S. R. Lille*, 8. I. 39).

Retour à l'Évangile par l'apostolat du milieu.

De S. Em. le cardinal Suhard, archevêque de Reims :

[...] Celui-ci [le clergé] ne saurait avoir trop à cœur de faire sentir toujours davantage son

influence. On ne peut se passer de lui. Nul ne doit craindre de prendre de l'ascendant non pour soi, certes, mais pour le bien du monde et pour la plus grande gloire de Dieu. Cette influence, si elle dépend en partie de la situation réelle du monde et de la France, dépend aussi de l'attitude que prendra le prêtre vis-à-vis de cette situation. Un redressement s'impose, qui doit atteindre jusqu'aux couches profondes du pays. Ses ressources abondantes et nombreuses sont anéanties par tant d'abus criants qui l'appauvrissent ! Toutes les classes trop longtemps en lutte doivent collaborer ! Telle est la tâche à accomplir. Elle ne s'accomplira que par le retour à l'Evangile, le seul contre-poison de l'amoralisme, de l'égoïsme, du laisser-aller, causes directes de tous nos désordres et de nos appauvrissements. Ce retour à l'Evangile n'est possible que grâce à une élite formée dans les divers milieux, qui soit partout un exemple, et donne l'impulsion par *l'apostolat du milieu.* Inutile de songer à rechristianiser autrement les masses que tant de préjugés retiennent loin de nous.

Tout cela suppose, chez le prêtre, un souci de sanctification personnelle : il faut créer une ambiance chrétienne ; seuls les saints peuvent créer une ambiance de sainteté. Le prêtre doit aussi chercher des ouvriers, ne travaillant pas que pour le présent, mais assurant l'avenir. Quant à l'apostolat, il sera à la fois paroissial et de conquête, l'un et l'autre caractérisés par la collaboration entre prêtres, entre les curés et les vicaires, par la préoccupation de dire la vérité, toute la vérité. Cette préoccupation suppose celle de la connaître : c'est dans cette intention qu'a été créé le « troisième an », dont nous verrons une nouvelle session en juillet-août 1939. Mais savoir ne suffit pas ; l'œuvre de vérité ne s'opère que dans la bonté, « *veritatem facientes in caritate* ». Cette bonté envers tous est nécessaire pour refaire l'unité catholique et l'unité française. [...] (RÉPONSE AU VOEUX DU CLERGÉ, *B. R. Reims*, 31. 12. 38).

⁂

[...] Certes, l'horizon politique est encore chargé de nuées menaçantes. La guerre sévit en Extrême-Orient, elle ensanglante l'Espagne ; et entre ces deux champs de bataille, l'Europe s'agite à la recherche d'un équilibre capable de lui assurer une féconde stabilité. Faut-il nous abandonner à l'inquiétude et au trouble ? Il est plus chrétien de nous tourner avec confiance vers le Dieu infiniment bon, qui est le maître de l'avenir et, par une prière incessante, de faire échec aux passions des hommes, qui risquent de bousculer le plan d'amour de la Providence.

Les événements eux-mêmes ne nous fournissent-ils pas, d'ailleurs, des motifs de confiance ? Les hommes commencent à s'effrayer des ruines matérielles et spirituelles qu'a accumulées l'application des théories matérialistes, qu'elles soient au service de la révolution marxiste ou d'un étatisme exagéré. La personne humaine est en péril ! Et pour la sauver, beaucoup d'esprits se tournent vers le message libérateur que le Christ, il y a dix-neuf siècles, apporta au monde. Ils en perçoivent l'écho dans les paroles intrépides du Chef de l'Eglise et ils saluent avec un respect reconnaissant ses courageuses interventions.

Dans notre France, en particulier, ses enseignements trouvent de plus en plus de crédit. Les positions prises par notre gouvernement sur les grands problèmes de l'heure s'harmonisent avec la pensée du Saint-Siège, et, tout récemment, le Pape confiait à S. Em. le cardinal Gerlier que la France était un des pays qui lui donnaient le plus de consolations.

L'heure est donc favorable à un apostolat généreux ; jamais n'a été plus opportune cette consigne de saint Paul : « *Dum tempus habemus, operemur bonum ad omnes.* Tandis que nous en avons le temps, faisons du bien à tous. » Comment la réaliser ? La charité est d'autant plus efficace qu'elle est mieux organisée ; l'Action catholique vous invite à collaborer activement à la conquête chrétienne de notre pays. S. Exc. Mgr Gonon, évêque de Moulins, écrivait ces jours-ci : « L'avenir de l'Eglise, l'avenir de la patrie reposent entièrement sur l'Action catholique. » C'est la pensée même du Saint-Père. Déjà, dans notre diocèse, de vaillantes élites se sont levées, soucieuses de pratiquer une religion vivante et rayonnante. Nous espérons que l'année 1939 verra le rapide développement de ces forces conquérantes. C'est dans leur action pacifique et ardente que réside notre meilleure espérance. [...] (ALLOCUTION A LA CATHÉDRALE LE 31. 12, *B. R. Reims*, 5. 1. 39.)

Le Pape et la France.

De S. Em. le card. GERLIER, archevêque de Lyon :

[...] Le besoin est très grand chez le Saint-Père de cette énergie ; il me le disait d'un ton un peu douloureux, car de quelque côté qu'il se tourne, il aperçoit des motifs de tristesse. Oh ! il voit aussi, n'en doutez pas, des motifs de joie, des consolations insignes. Et c'est bien quelque chose, mes Frères, d'entendre dire par le Pape ou par le plus intime de ses collaborateurs, que beaucoup des meilleures lui viennent aujourd'hui de la France. [...] (SERMON A LA PRIMATIALE SAINT-JEAN DE LYON le 25. 12. 38 (1), *S. R. Lyon*, 30. 12. 38.)

Union de tous et recours à la morale chrétienne.

De S. Exc. Mgr Jean-Arthur CHOLLET, archevêque de Cambrai :

[...] Les circonstances actuelles imposent des devoirs, exigent des dispositions morales qui nous interdisent d'être médiocres. Si nous voulons être à la hauteur de la tâche de restauration nationale, il nous faut être virils et grands.

Il nous faut, en effet, travailler au relèvement du pays. Ce relèvement est nécessaire sur tous les terrains, sur le terrain matériel comme sur le terrain spirituel, en matière familiale comme en matière professionnelle, dans la cité et dans la sphère internationale. Cette besogne de salut ne pourra se faire que dans l'union de tous, dans l'oubli des querelles de partis et dans la réconciliation des classes. Ainsi qu'aux jours de la mobilisation récente, il faut que l'amour de la patrie nous fasse à tous un même cœur et nous lance ensemble à la poursuite du même idéal : le salut, la prospérité, la grandeur de la France.

Aussi indispensable que l'union de tous, sera le recours à la morale chrétienne. Que les experts se rassemblent aussi nombreux et aussi longtemps qu'ils le voudront, qu'ils mettent en commun leurs lumières, qu'ils étudient toutes les techniques, leur œuvre sera vaine, s'ils ne mettent en jeu par dessus leurs tentatives la vieille morale chrétienne, celle qui a vaincu le paganisme romain et la barbarie, celle qui a créé la civilisation des siècles passés, et qui peut encore la sauver ou la recréer. Cette morale,

(1) L'archevêque de Lyon rapporte ici les paroles de S. S. Pie XI, lors de son audience privée du 14 décembre 1938.

au reste, n'est pas autre que l'ensemble des exigences de notre nature et de la nature de la société, que la réglementation des relations essentielles qui régissent les divers éléments de la personne humaine et ses contacts avec ses pareils : morale naturelle à qui les lumières de la foi et les forces de la grâce permettent de donner son plein et même de se dépasser. [...] (LETTRE PASTORALE DU 15. 12. 38, *S. R. Cambrai*, 31. 12. 38.)

L'empire français et l'Église.

De S. Exc. Mgr LEMAITRE, archevêque de Carthage :

Au moment où M. Daladier, président du Conseil, ministre de la Guerre, en des circonstances délicates, met pour la première fois le pied en terre tunisienne, l'archevêque de Carthage, primat d'Afrique, vieux colonial, Saharien, Soudanais, Tunisien, qui a toujours défendu l'idée de l'empire français, indissolublement liée à celle de l'Eglise, redit une fois de plus combien il importe plus que jamais que Français de la métropole, Français des possessions de l'empire et indigènes marchent la main dans la main.

Quand les Français représenteront vraiment la France chrétienne, nous pourrons être assurés que les indigènes de notre empire (qui ne font aucune confiance aux gens sans religion) marcheront, je le redis et parle en connaissance de cause, la main dans la main. Un des motifs qui réjouit d'autant plus les Français de Tunisie de voir venir le président du Conseil, c'est que, jusqu'ici, nous n'avons eu que trop souvent l'impression que la métropole se désintéressait de nous.

Moi, archevêque de Carthage, primat d'Afrique, qui suis un peu comme un thermomètre au milieu de ces populations diverses, au sujet de la visite de M. le président du Conseil parmi nous, je dis : *Deo gratias!* En attendant qu'il puisse orienter activement le regard de la métropole sur la question capitale, nationale et impériale, du transsaharien qui amènerait en peu de jours, pour la défense de leur mère-patrie, des millions de ses fils de l'Afrique noire. (DÉCLARATION A L'ENVOYÉ SPÉCIAL D'*Excelsior* le 2. 1. 39, *Tunisie catholique*, 8. 1. 39.)

Il faut refaire un peuple chrétien.

De S. Exc. Mgr SALIÈGE, archevêque de Toulouse :

[...] Redressement moral, oui. Mais redressement économique aussi, équitable répartition des richesses, une législation vraiment familiale, conditions favorables à une large transmission de la vie.

Dieu est bon, il peut opérer le redressement des volontés, il peut ouvrir les intelligences aux claires vérités, il peut incliner les cœurs au bien et à la générosité.

Ayez confiance en vous-mêmes. Ce n'est pas vanité, ce n'est pas présomption si notre confiance repose en Dieu. Ce que nous n'avons pas fait jusqu'ici, ou bien ce que nous avons mal fait, par la grâce divine nous pouvons arriver à le faire et à le bien faire.

N'est-il pas vrai que pour le redressement des situations, des volontés, pour cette illumination des intelligences, le catholicisme nous présente des moyens incomparables : une doctrine, une morale, une force. [...]

***

[...] En France, nous avons des ressources merveilleuses : les richesses de notre sol, la puissance de notre empire, la finesse de notre race, un atavisme de foi religieuse et patriotique. Non seulement nous pouvons éviter de devenir la proie des convoitises, mais encore nous pouvons, fidèles à une tradition glorieuse, contribuer puissamment à arrêter les scandales immoraux de la violence et établir la justice dans le monde. Nous sommes la nation qui a gardé intact le culte de la personne humaine. Nous le devons à la profondeur de notre catholicisme, à cette fierté naturelle que le catholicisme a déposée dans nos cœurs. Voilà pourquoi tout Français digne de ce nom s'indigne, proteste contre les violations du droit de la personne humaine. Ce n'est pas en vain que la France est parsemée de cathédrales et d'églises dédiées à Notre-Dame. La piété mariale a formé le cœur de la femme française. Et parce que fils de nos mères, nous avons cette sensibilité délicate, humaine, qui nous fait compatir à la souffrance, particulièrement à la souffrance des victimes.

Nous avons les ressources de notre génie fait de clarté, d'illumination soudaine et, malgré les apparences, de longue patience.

Comment se fait-il que nous manquions de confiance en nous-mêmes, que nous ne sachions pas joindre à la fierté personnelle la fierté nationale ?

Est-il vrai que les Français aient perdu confiance en eux-mêmes ? Cependant, si on voulait... Mais la réforme de chacun est nécessaire. Cette réforme comporte une notion commune de la destinée humaine, le sentiment de la justice pour tous, la charité qui embrasse d'abord tous les compatriotes et les fait unis. Cela ne va pas sans mortification, sans humilité, sans une certaine austérité de pensée et de vie, sans une discipline consentie, sans sacrifice au bien commun. [...]

***

[...] Nous n'avons jamais désespéré de notre patrie. Nous savons trop quelles ressources spirituelles elle renferme, le nombre des âmes saintes qui, dans la vie religieuse, la vie sacerdotale, la vie familiale, honorent à la fois un pays et une religion. Notre confiance toujours basée sur des motifs surnaturels ne nous a pas trompés jusqu'ici et nous estimons qu'en travaillant de toutes nos forces à refaire un peuple chrétien nous travaillons aussi bien que quiconque au redressement français [...] (LETTRE AU CLERGÉ ET AUX FIDÈLES, *S. R. Toulouse*, 25. 12. 38.)

La situation de l'Église, en France, est pleine de promesses.

De S. Exc. Mgr PETIT DE JULLEVILLE, archevêque de Rouen :

[...] L'année qui s'achève, continue Monseigneur, a été remplie de soucis pour notre pays, soucis qui demeurent latents et auxquels nous ne saurions rester indifférents. Par contre, en ce qui concerne la situation de l'Eglise, au moins en France, elle est pleine de promesses. L'affirmer n'est pas témoigner d'un vague optimisme, les faits ne manquent pas qui prouvent de la part de beaucoup, hier encore très loin de nous, d'un sincère désir de se rapprocher du catholicisme et de la religion.

Une fois de plus, le chef du diocèse se félicite de l'état d'esprit foncièrement sympathique des autorités, à tous les degrés de la hiérarchie, qu'il a approchées et de l'accueil si respectueux des populations, avec lesquelles il est entré en contact, au cours des 240 visites paroissiales effectuées depuis deux ans. Cette bienveillance et cette sympathie des

uns et des autres, c'est un sérieux motif de confiance en l'avenir. Mais, il reste quand même pour le clergé un travail d'apostolat urgent et immense à accomplir, pour ne pas descendre, mais, au contraire, remonter encore, car nous vivons dans une atmosphère matérialiste et paganisée, qui n'est pas favorable. Il y a, dans nos grands centres urbains et leurs banlieues, tant de populations pratiquement éloignées de toute vie chrétienne. Que de zèle à déployer pour les atteindre ! Cette besogne d'apostolat que nous avons entreprise et qu'a si bien résumée Mgr Lesourd ne sera jamais finie ! [...] (RÉPONSE AUX VŒUX DU CLERGÉ DE LA VILLE DE ROUEN, *B. R. Rouen*, 7. I 39.)

***

[...] Du moins, c'est notre pays qui donne le plus de satisfaction à notre Père commun. Quel contraste avec ce qui se passait il y a trente-cinq ans ! Chez nous, l'Eglise est plus libre que partout ailleurs, les efforts d'apostolat des laïcs y sont plus efficaces qu'en d'autres pays. En ce qui concerne le diocèse, l'archevêque de Rouen fait les mêmes remarques optimistes que devant son Chapitre. Le retour aux forces spirituelles, dont on parle tant : ou bien cela ne veut rien dire ou cela signifie retour au catholicisme. [...] (RÉPONSE AUX VŒUX DU CLERGÉ DU DIOCÈSE, *B. R. Rouen*, 7. I. 39.)

Avant de sauver sa classe, il faut sauver son pays

De S. Exc. Mgr MAURICE DUBOURG, archevêque de Besançon :

[...] Notre confiance est entretenue par les enseignements lumineux et par l'attitude magnifique de notre grand Pape, Pie XI, qui fait face avec une sérénité admirable aux adversaires de l'Eglise et qui revendique avec une énergie impressionnante les droits de la personne humaine contre les audacieuses entreprises des despotes qui la nient. Et c'est pour nous une fierté et une joie de voir le gouvernement français rendre hommage au Chef de l'Eglise, gardien et sauveur de la civilisation chrétienne.

Notre confiance enfin est stimulée par ce souffle spirituel qui, aujourd'hui plus que jamais, circule dans l'Eglise de Dieu et qui pénètre tant d'âmes dans tous les milieux pour les transformer et les vivifier. Alors que toute vie chrétienne devrait être anéantie par ce laïcisme de mort qui empoisonne les jeunes générations, du sein même de la jeunesse, qu'il s'agisse de jeunesse ouvrière, de jeunesse rurale ou de jeunesse intellectuelle, sortent des apôtres à la foi profonde, à la piété solide et au zèle conquérant. Si, hélas ! dans les luttes qu'ils sont obligés de soutenir, beaucoup de jeunes tombent épuisés, parce qu'ils ne sont ni assez vaillants ni assez prudents, s'il en est qui ne peuvent résister à certains assauts dirigés contre eux par des ennemis implacables, il en reste assez qui tiennent bon, pour que tous les espoirs soient autorisés.

***

Si fondée que soit notre confiance, elle ne nous dispense pas de mettre au service de Dieu et de notre patrie tout ce que nous avons d'intelligence et de dévouement pour collaborer à l'œuvre de redressement qui s'impose.

Il n'est question depuis quelque temps que du redressement français. Que ce redressement nécessaire soit possible, il suffit, pour en être convaincu, de voir les réactions qui se produisent dans le peuple français, quand il est au bord de l'abîme. Nos maudites divisions cessent aussitôt. A notre légèreté coutumière succède brusquement une gravité qui étonne nos ennemis, comme nous-mêmes. Nous nous groupons instinctivement autour de ceux qui, dans le pays, portent la responsabilité du pouvoir, sentant bien que sans la bonne volonté de tous ils ne peuvent rien, comme nous sentons aussi dans de tels moments que nous avons besoin de chefs et que nous devons leur être soumis. Mais la menace de l'orage passée, nous retombons dans nos errements. Et c'est ainsi qu'aujourd'hui, trois mois après l'alerte de fin septembre et quelques semaines seulement après la journée du 30 novembre, beaucoup, perdant de vue le bien général de la patrie, ne songent plus qu'à leurs intérêts particuliers ou aux intérêts de leur classe, intérêts infiniment respectables, mais qui, à certaines heures, doivent céder devant l'intérêt supérieur de toutes les classes, c'est-à-dire devant l'intérêt de la patrie : avant de sauver sa classe, il faut sauver son pays.

***

Plus que quiconque les catholiques de France doivent contribuer à cette œuvre de salut. Ils le feront non seulement en se dévouant et en priant, mais en s'efforçant d'être les bons citoyens dont la patrie a besoin : laborieux, unis et disciplinés.

Le travail est une condition de salut, non seulement pour les individus, mais aussi pour les collectivités. Une nation qui ne travaille plus est une nation perdue. Que le travail doive être réglementé et que dans une société bien organisée, le législateur ait le devoir de mettre fin aux abus dont ont pu se rendre coupables certains employeurs à l'égard de leur personnel, aucun catholique ne pourrait le nier sans s'insurger contre les enseignements de l'Eglise elle-même. Mais il ne faut pas que, sous prétexte de réformer tels vices de notre organisation sociale, on fausse la notion sacrée du travail, qu'on agisse comme si le travail était l'ennemi et comme si le suprême bonheur consistait à obtenir un gain toujours plus élevé pour un travail toujours moindre.

Un pays a besoin non seulement du travail des individus, mais aussi de la collaboration des classes, car un pays n'est fort que par l'union de tous ses fils. La France n'appartient ni aux ouvriers, ni aux cultivateurs, ni aux patrons, ni aux intellectuels. Elle appartient à tous et tous doivent s'unir pour la rendre forte. Quand l'égoïsme s'empare d'une classe sociale, cette classe cherche à tout attirer à elle. Elle ne voit plus que son intérêt. De ce fait, elle crée autour d'elle des mécontents ; elle soulève des murmures ; elle prépare des révolutions ; elle diminue la force du pays. Pour ne pas succomber à cet égoïsme instinctif, qui existe dans les collectivités comme chez les individus, que les catholiques aient soin de s'en rapporter aux enseignements des Souverains Pontifes qui, dans leurs Encycliques, nous disent quels principes doivent présider à l'organisation sociale et qu'ils aient le courage de s'en faire à eux-mêmes les applications nécessaires, fussent-elles douloureuses, sans attendre que la crainte ou la force les leur impose.

Faut-il ajouter que dans une société les catholiques doivent donner l'exemple de la soumission à l'autorité légitime, qu'elle soit civile ou religieuse ? C'est l'honneur de l'Eglise de garder intacte la notion d'autorité, aujourd'hui si compromise. Les fidèles du temps présent sauront montrer, comme ceux des premiers temps de l'Eglise, qu'il n'y a pas de meil-

leurs sujets qu'eux, parce qu'il n'y en a pas de plus consciencieux ni de plus disciplinés. [...] (Lettre a ses diocésains, *S. R. Besançon*, 29. 12. 38.)

Redressement des idées.

De S. Exc. Mgr Joseph-Marie Tissier, évêque de Châlons :

[...] Il est bien évident — et on l'oublie trop — qu'on ne refait rien de sain ni de grand avec des éléments mauvais ou même simplement médiocres. Des unités disqualifiées ou perverses ne constituent jamais un tout qui soit de valeur. Il en résulte que la famille comme la cité et l'Etat appellent, pour être restaurés, des membres solides et forts. Un assemblage de faiblesses est voué d'avance à la ruine.

Dans le déséquilibre national présent, au lieu de nous en prendre à ceux qui gouvernent et qui, avertis des dangers, déjà le font mieux ; à des lois néfastes et aux mauvais architectes de la société, qui ne sont qu'une résultante douloureuse, commençons par voir si ce n'est pas plutôt chacun de nous qu'il convient de modifier et qu'il faudrait redresser. Cette opération, la plus simple pourtant, échappe à l'intelligence et au bon vouloir d'un grand nombre qui trouvent plus facile de se plaindre, quand il serait urgent de se guérir soi-même.

Avant celui des autres, envisagez donc d'abord sérieusement, mes Frères, ce redressement individuel, qui doit être premièrement un redressement d'idées.

Ce qui importe, en effet, dans un peuple, ce n'est pas immédiatement l'argent, le commerce, l'industrie, le change, les affaires, la mécanique ou les sports ; mais la justice, la charité, le droit, la conscience, l'honneur et la religion surtout : en un mot les idées, les grandes idées du vrai, du beau, du bien, de la vertu et de la famille.

Or, aujourd'hui, tout cela souvent est singulièrement méconnu, méprisé et bafoué, si même on y pense ! Car les hommes et les femmes ne sont pas rares qui ne réfléchissent à rien, ou qui n'ont que des idées toutes matérielles, des idées de plaisir, d'ambition ou d'honneurs. Cela tient à la frivolité de la vie nationale, à notre tempérament léger, à notre caractère de bons vivants qui se laissent éblouir par le brillant des surfaces. Cela tient aussi aux lectures sans valeur et sans portée qui sont la pâture populaire, aux feuilletons, au théâtre, au cinéma, aux journaux mauvais ou simplement neutres, qui profanent toutes les choses les plus saintes, et qui font à notre peuple une âme fragile de papier ; cela tient encore au culte que nous avons, nous Français, pour tout ce qui est officiel, sans la moindre idée de contrôle ou de revendication ; cela tient enfin à l'école sans Dieu et à une laïcité intangible.

Pour toutes ces raisons, nous ignorons communément les vérités essentielles, les faits religieux les plus élémentaires, le fait même fondamental du Christ...

Et nous sommes ainsi menés, en un temps de libre pensée, par le premier beau parleur qui passe, qui parle ou qui écrit et qui trompe la foule, en battant nos dogmes et l'Eglise en brèche avec des objections surannées.

Il faut donc, mes bien chers Frères, pour redresser nos idées, apprendre ou réapprendre la vérité ignorée ou déformée par l'ambiance universelle, opérer en nous par conséquent cette première restauration qui nous rendra des idées précises et fécondes, pour assurer ensuite le second redressement qui doit être celui de nos actes.

Redressement de nos actes.

Car, vous le comprenez bien, lorsqu'on n'a pas d'idées et du moins pas le souci des grandes idées que je vous ai brièvement rappelées, comment avoir le souci de sa valeur morale ? S'il n'y a pas de vérité, et pas de doctrine — c'est clair, — tout est égal. Alors c'est le règne de l'opinion, le règne de l'inconscience, du respect humain et du plus fort. Tout est à vendre, et à acheter, et aussi tout s'achète. Les âmes de girouettes se multiplient ; les mains trempent sans remords dans le déshonneur, l'injustice et la boue. Au lieu d'hommes droits et loyaux qui reconnaissent au-dessus d'eux un Maître tout-puissant et une loi souveraine, vous ne rencontrez plus que des mendiants de suffrages et de popularité, c'est-à-dire toutes les infirmités de la lâcheté, toutes les hontes de l'égoïsme et tout l'esclavage des sens... Ne me dites pas que je pousse injustement le tableau au noir. Quelles familles, en effet, et quelle société peuvent bien sortir de l'assemblage de tels éléments gangrenés ?

Là est la cause trop manifeste de toutes les crises sociales, est-il besoin de le détailler ? — dont nous sommes les victimes. Car la perversion des individus se répercute dans la nation qu'ils composent à tous ses degrés...

En nous redressant nous-mêmes et, devenus tous meilleurs, en nous incorporant partout dans les cadres sociaux, nous y porterons le remède national qu'ils attendent de nos vertus individuelles, plus que de nos discours et de nos plaintes. Avec la vérité, le devoir et l'honneur, le respect du droit, l'équitable répartition des charges, l'esprit de sacrifice et la pleine charité chrétienne pour principes et pour guides, on assurera vite des chefs plus sûrs et des sujets plus soumis, une législation plus sage, la suppression des grèves malfaisantes et stériles, et donc la reprise normale du travail pour une production croissante, la sécurité des affaires, le progrès du commerce avec le développement de l'industrie, conséquemment la richesse commune, la paix des classes et la paix des peuples.

Il n'y a que les aveugles et les aveuglés, dont des préjugés surannés bouchent les yeux, qui pourraient mettre ces heureuses conséquences en doute. Je ne veux pas dire que ce redressement public supprimera nécessairement toutes les injustices, tous les chômages et toutes les misères. Mais les atténuer dans leur ensemble serait déjà une immense victoire dont je vous presse de devenir chacun à votre place les bienfaisants artisans.

Union étroite et indissoluble de toutes nos forces.

Elle a, cette victoire, une autre condition que vous m'en voudriez de ne pas vous signaler : c'est, avec la transformation de nos vies personnelles mettant au service de la société elle-même toute leur valeur régénératrice, l'union étroite et indissoluble de toutes nos forces. Un historien latin disait de nos aïeux, il y a deux mille ans, que les Gaulois seraient invincibles s'ils n'étaient pas divisés : *Galli, si non dissenserint, vix vinci possunt.* L'affirmation est toujours vraie. Le maréchal Pétain, en chef autorisé, le répétait récemment : « Pour être forts, il faut que nous soyons unis ».

Sans qu'il soit besoin des menaces de la guerre pour nous rassembler au coude à coude et au cœur à cœur des tranchées, fi donc, mes bien chers Frères, de nos discordes intestines, de nos haines et de nos dissentiments de partis !

En politique comme en religion, le précepte du Christ : « Aimez-vous les uns les autres », a sa séculaire valeur. L'expérience de toute notre histoire nationale l'atteste. Pour des questions de nuances subtiles, ne lacérons pas le radieux manteau de notre France immortelle.

Et j'ajoute, à une heure grave où les événements internationaux nous invitent à de fraternelles ententes, jetant par-dessus nos frontières des regards amis et tendant à nos voisins pour d'heureuses alliances des mains loyales, sans trop nous soucier des menaces de peuples ambitieux qui ne comprennent que leur politique, et sans nous mêler surtout à d'injustes querelles de races, allons notre grand chemin historique et faisons toujours chez nous comme au dehors les gestes du Christ qui furent et doivent demeurer notre caractère et notre grandeur. [...] (LETTRE PASTORALE du 6. I. 39, *S. R. Châlons*, 6. I. 39)

L'heure de l'effort persévérant.

De S. Exc. Mgr CHARLES GINISTY, évêque de Verdun :

[...] Bien loin de nous relâcher et de reprendre des habitudes de vie facile, d'insouciance et de plaisir, comme nous l'avons fait au lendemain de la grande guerre, dans l'enivrement de la victoire, nous devons, au contraire, persévérer dans la fidélité à Dieu et à ses saintes lois, dans l'appel et la confiance à sa miséricorde infinie, dont nous avons besoin plus que jamais.

C'est l'heure de l'effort persévérant dans tous les domaines de l'activité religieuse, familiale, sociale et patriotique. Que notre belle et vaillante jeunesse surtout oriente et élève sa vie, ses aspirations, toutes ses facultés vers l'idéal du vrai, du beau et du bien, c'est-à-dire vers Dieu et vers sa destinée éternelle !

Que tous les fidèles, disciples du Christ, rachetés par son sang et sa mort, appelés à vivre de sa vie et à ressusciter comme lui, prennent la résolution, aient le courage de s'abstenir des plaisirs mondains, des fréquentations dangereuses et des mœurs dissolues qui pourraient rendre inefficaces les mortifications et les prières des bons, et provoquer de nouvelles vengeances de la justice divine ! Le plus sûr moyen de consolider la paix, c'est de la mériter et de travailler à la maintenir. Alors, ce sera vraiment la tranquillité de l'ordre et le bonheur pour tous.

Dans notre chère France, quel est le grand devoir national ? C'est d'abord l'union de tous ses enfants, la concorde entre toutes les classes, et non point la discorde, la haine, la jalousie, la lutte des classes ; à l'heure présente ce serait folie et crime de lèse-patrie que de les fomenter. Les lois de la nature les rendent solidaires les unes des autres ; il y a une variété infinie de conditions, de professions, de talents. Les lois sociales bien faites doivent régler les droits et les devoirs de tous et de chacun, établir des rapports, des contacts de justice, de bienveillance et de charité. Les lois de l'Eglise inscrites dans les Encycliques des Papes, surtout de Léon XIII et de Pie XI, sont la charte lumineuse et complète du travail et de l'activité dans les nations.

Mais, chez nous, c'est la loi de la vie dans les familles qui s'impose avec une impérieuse nécessité : la méconnaissance de cette loi sacrée, les infractions commises sont des crimes qui mènent les peuples à la ruine, et en font la proie facile des nations surabondamment peuplées. [...] (LETTRE CIRCULAIRE du 15. 12. 38, *S. R. Verdun*, 29. 12. 38.)

Il faut revenir à Jésus.

De S. Exc. Mgr SIMEONE, évêque de Fréjus :

[...] Il s'agit de faire disparaître des erreurs, des préjugés enracinés peut-être dans un grand nombre d'âmes.

Il s'agit de rapprocher de Dieu ceux que bien des forces conjurées ont jusqu'ici essayé de refouler vers la négation et la haine de la vérité.

A vrai dire, l'acharnement contre Dieu et ses ministres est moindre qu'autrefois. On a vu à quoi cette lutte impie aboutissait. Les esprits les plus réfléchis craignaient même qu'on n'ait pas fini de tout voir.

L'heure est favorable pour rappeler aux masses, longtemps dressées contre le Christ et son Eglise, qu'il n'y a pas deux sauveurs du monde et de la société, qu'il n'y en a qu'un, le Sauveur Jésus, et que c'est à lui qu'il faut revenir.

Pour obtenir la grâce du salut et de la conversion pour les âmes, il faut les demander au ciel. Aussi exhortons-nous tous les fidèles à prier pour ceux qui ne le sont pas, afin qu'ils le deviennent.

Nous comptons sur toutes les communautés religieuses du diocèse. Leurs prières, leurs sacrifices nous sont nécessaires, pour atteindre le but que se propose la mission générale. Tous nos groupes catholiques d'hommes, de jeunes gens, de femmes, de jeunes filles et d'enfants feront œuvre d'apostolat, nous l'espérons, en priant pour les âmes qu'il s'agit d'arracher à l'erreur, au mensonge, à l'indifférence ou à l'impiété. [...] (RÉPONSE AUX VŒUX DU CLERGÉ le 31. 12. 38, *S. R. Fréjus*, 7. I. 39.)

Développons nos libertés.

De S. Exc. Mgr MARCEILLAC, évêque de Pamiers :

Grâce à Dieu, la France reste en ce moment, dans le monde, le refuge de la liberté. Bénissons la Providence de nous épargner les épreuves qui atteignent si douloureusement les catholiques de tant d'autres pays. Serions-nous capables de ne pas profiter de cette paix religieuse pour imprimer un nouvel élan à notre apostolat ? Tout n'est pas parfait chez nous : il serait puéril de nier, en particulier, les graves périls qui menacent l'enseignement chrétien, et dangereux d'oublier, en ce domaine, les légitimes revendications des catholiques.

Travaillons de toutes nos forces à maintenir nos écoles libres ; veillons à obtenir le respect et à procurer le développement de nos libertés.

L'Action catholique dans tous ces domaines, en particulier dans les mouvements spécialisés, offre à notre zèle sacerdotal une vaste carrière. Suivons avec docilité les directives du Pape et de l'Evêque : et, sans rejeter aucune des œuvres anciennes — œuvre de *préservation* et de *conservation*, toujours utiles, nécessaires, — dévouons-nous aux œuvres nouvelles *d'apostolat conquérant*. Aux jeunes prêtres surtout... mais aussi aux moins jeunes... le Pape demande instamment de faire cesser le « scandale » d'un monde ouvrier indifférent ou hostile au Christ et à l'Eglise.

Il nous faut pour cette œuvre de redressement des prêtres plus nombreux, mais surtout de saints prêtres. Monseigneur appelle de nouveau l'attention de son clergé sur l'urgence d'un recrutement sacerdotal très actif et très judicieux. [...] (RÉPONSE AUX VŒUX DU CLERGÉ, *S. R. Pamiers*, 22-29. 12. 38.)

Reformation des consciences.

De S. Exc. Mgr Caillot, évêque de Grenoble:

[...] Travail de reformation des consciences, aussi bien, n'est-ce pas le but de l'Action catholique ! Il faut refaire la France ! lit-on depuis quelques mois dans tous les journaux, de gauche comme de droite. La refaire, c'est donc qu'on l'a laissée se défaire (si même on n'y a pas mis la main !) Et alors, la refaire, c'est la ramener à ce qu'elle était autrefois — et il n'y a pas si longtemps, — c'est-à-dire chrétienne. Et qui mieux que les catholiques sont capables d'y travailler et d'y réussir ? Eux surtout peuvent établir ou rétablir la mentalité catholique, l'esprit chrétien, les mœurs chrétiennes. Encore une fois, c'est tout le but de l'Action catholique. [...] (Réponse aux vœux du clergé, *S. R. Grenoble*, 5. 1. 39.)

La principale armature du pays, ce sont ses forces spirituelles.

De S. Exc. Mgr Jean Castel, évêque de Tulle :

[...] Plus notre pays sera puissant, plus il sera respecté.

La principale armature de la France, ce sont *ses forces spirituelles.* On y fait appel de divers côtés : le mot fleurit volontiers sur des lèvres un peu surprises d'abord de le prononcer. Il est vague, avouons-le. Par suite il faut le préciser. Les vraies forces spirituelles, ce sont les forces *religieuses.* Les énumérer nous mènerait trop loin. Nous ne parlerons — et brièvement — que de deux : le *sacerdoce*, la *famille chrétienne.* [...] (Vœux de Mgr l'évêque a ses diocésains, *S. R. Tulle*, 30. 12. 38.)

[...] Que nous réserve l'année qui vient ? Elle sera ce que Dieu voudra et un peu aussi ce que nous la ferons nous-mêmes. La situation ne laisse pas d'être inquiétante ; mais si Dieu veille, si les Français font en sorte que leur pays soit uni, fort, vibrant de patriotisme, l'inquiétude se dissipera ; nous sommes de ces Français qui comprennent les besoins de l'heure. Donc mettons-nous à la tâche résolument. Elle ne fut jamais facile : qu'importe ? Nous ne sommes pas seuls. [...] (Réponse aux vœux du clergé, *S. R. Tulle*, 6. 1. 39.)

L'Église doit reprendre en France une situation normale.

De S. Exc. Mgr Serrand, évêque de Saint-Brieuc :

[...] Le cardinal Verdier faisait remarquer il y a quelque temps que la France se trouvait d'accord sur bien des points avec le Souverain Pontife, et particulièrement en ce qui concerne les droits de la personne humaine. Il faut reconnaître que certains journaux, qui ne nous sont pas toujours favorables, citent avec faveur les paroles de nos chefs sur la question raciste et sur la question juive. Il y a là un rapprochement d'idées qui est pour nous un motif d'espérer. C'est très beau de condamner ce qui se passe chez nos voisins, mais il faudrait tout de même se mettre d'accord avec les principes. Après avoir condamné les erreurs de l'étranger, il faut espérer qu'un jour on reconnaîtra aussi chez nous les droits de nos religieux et de nos religieuses (qui sont des personnes humaines — on a paru l'oublier parfois) et qu'ils seront admis, comme de vrais fils et de vraies filles de France, à jouir en paix de leurs droits.

De même, si on peut se désoler de la dénatalité, il faut remarquer que c'est encore dans nos pays catholiques et surtout dans nos provinces restées fidèles à la religion que la natalité est encore convenable : c'est encore pour nous une force dans l'état présent du pays, et cela nous permet bien des espoirs. De même quand on entend un ministre, M. Chautemps, faire des déclarations à la « Libre Belgique » (1), ou M. Sarraut déclarer aux anciens combattants qu'il n'y a plus de raisons de parler des lois contre les religieux (2)...

Je compte qu'on reverra, comme à Reims, des ministres participer à nos belles fêtes religieuses. Je compte que nous assisterons encore au cortège triomphal du légat du Pape.

Je compte que les relations seront de plus en plus cordiales entre l'autorité civile et l'autorité religieuse. Je compte que l'Eglise reprendra enfin en France une situation normale. [...] (Réponse aux vœux du clergé, *S. R. Saint-Brieuc*, 6. 1. 39.)

L'apostolat a changé d'allures.

De S. Exc. Mgr Gonon, évêque de Moulins :

[...] Le temps marche, nous avons l'obligation sacrée de le suivre. A besoins nouveaux des âmes, méthodes nouvelles de conquêtes. La formule qu'ont suivie en leur ministère les prêtres de mon âge est périmée ; ce n'est pas d'hier qu'elle s'avère impuissante. La douloureuse séparation du peuple d'avec l'Eglise, l'ignorance désastreuse du point de vue religieux de la grande majorité des baptisés, voire des catholiques pratiquants, ne sont pas des phénomènes spontanés. Il a manqué quelque chose au moment où les ennemis du bien ont commencé leurs attaques savamment préparées ; nous n'avons pas su faire front, nous avons compté sur des habitudes qui n'étaient que routine, nous nous sommes étonnés, nous avons gémi, et nous avons perdu du terrain.

Grâce à Dieu qui garde son Eglise, grâce à notre incomparable Pape Pie XI, une tactique nouvelle s'est enfin établie. Elle eut ici ou là des précurseurs qui subirent le sort des pionniers, un peu par leur faute, un peu par la nôtre. Par leur faute : ils sont allés un peu vite, ont par trop négligé les conseils prudents de l'expérience qui n'est pas tout, ne supplée pas à tout, mais est tout de même quelque chose, et ils se sont brûlé les ailes, en créant autour d'eux quelques défiances. Par notre faute aussi : un de mes très aimés Fils a dit, d'ailleurs fort gentiment, il y a une douzaine d'années, à propos de l'action de quelqu'un que je ne connais malheureusement que trop : « Possible que nous sommeillions un peu, mais... on n'aime pas bien à être réveillé en sursaut. » Je souris de la boutade ; j'admets : réveillons-nous doucement, cependant réveillons-nous. Ne confondons pas tradition avec stagnation, évolution avec révolution ; la tradition est la force de l'Eglise, mais elle est une marche en avant, elle est faite de superpositions sans cesse renaissantes, d'adaptations toujours nouvelles ; tout ce qui vit évolue, progresse ; ce qui ne se développe pas meurt, est infécond, devient même nuisible. Il faut nous y résigner, nous avons à

(1) Cf. *D. C.*, t. 39, col. 1297.

(2) Déclaration faite le 9 novembre 1938 par le ministre de l'Intérieur, lors d'une réception du bureau de la Confédération des anciens combattants et du bureau de DRAC.

prendre une mentalité différente de celle que nous avions : la vie pastorale, telle que nous l'avons vécue jusqu'ici, telle que nous la vivons encore un peu, est devenue inopérante, et d'ailleurs, la Providence semble elle-même la rendre impossible, puisque nous n'avons plus assez de prêtres pour donner un curé à chaque paroisse, et plus nous irons, plus ce sera impossible.

Il faut donc songer à l'Action catholique, à son organisation solide, à sa diffusion constante, et notre zèle se concentra obligatoirement sur ce point de mire. Nous sommes bien partis ; nos mouvements spécialisés sont lancés : travaillons tous, absolument tous, à leur épanouissement. J'en conviens, c'est un peu dur pour les anciens, et ils sont le nombre parmi nous, qui nous rajeunissons si peu ; mais nous avons nommé des missionnaires sur lesquels ils peuvent et doivent s'appuyer. A ceux-ci, nous avons donné et donnerons sans tarder des indications nettes : ils prendront contact avec leurs vénérés confrères, avec les groupes existants, dont ils recevront la nomenclature ; ils mettront leur activité, leur technique au service des prêtres et des fidèles, et ainsi nous pourrons espérer faire bon travail pour la gloire du bon Dieu.

La tâche de demain se préparera efficacement, car nous ne sommes pas au bout du cheminement apostolique. J'entrevois le temps où il n'y aura plus, ou presque plus de curés résidents à poste fixe. C'est fatal avec la décroissance, non point régulière, mais progressive, de nos effectifs. J'arrive à la fin de ma vie ; mais si je restais encore dix ans votre évêque, en construisant l'avenir avec les données des douze années, et plus, passées avec vous, je me verrais, pauvre capitaine, avec une poignée de soldats qui, si braves qu'ils soient, seraient dans l'impossibilité absolue d'accomplir, dans nos 314 paroisses, ce qu'on y fait encore aujourd'hui. L'apostolat a changé d'allures, il en changera encore, il faut se le dire, il faut s'y préparer ; il faut, d'autre part, que les fidèles en prennent eux-mêmes conscience et renoncent à leurs exigences étroites et particularistes. [...] (Réponse aux voeux du clergé, *S. R. Moulins*, 7. 1. 39.)

La France consolation et espoir de l'Église.

De S. Exc. Mgr Courcoux, évêque d'Orléans :

[...] Les temps sont durs, les raisons d'inquiétudes se montrent à tous les points de l'horizon ; nous nous rendons compte que notre chef, le Souverain Pontife, porte au cœur les plus lourds soucis. Et cependant les motifs de confiance ne nous manquent pas : l'hostilité aveugle des masses se dissipe, les gouvernants cherchent de notre côté sympathie et appui, les dévouements de tant de chrétiens et de chrétiennes doublent la force de notre apostolat... si bien que c'est, sans nul doute, du côté de la France que la sainte Église trouve à l'heure présente consolation et espoir. [...] (Réponse aux voeux du clergé, *S. R. Orléans*, 7. 1. 39.)

Réconciliation des Français.

De S. Exc. Mgr Jean Moussaron, évêque de Cahors :

[...] Et c'est à l'avenir du pays lui-même qu'il nous faut penser en même temps. Comment pourrions-nous à cette heure ne pas mêler à tous nos autres soucis nos préoccupations patriotiques ? L'inquiétude qui nous a étreints, ces derniers mois, n'est point tout à fait dissipée. Au delà des frontières, il y a des ambitions et des rancunes qui ne désarment pas, tandis qu'à l'intérieur subsistent des querelles qui retardent l'union plus que jamais nécessaire. Ah! comme il faut souhaiter que, pour retrouver pleinement sa cohésion et sa force, la France retrouve pleinement son Dieu! C'est avec une satisfaction accompagnée d'espérance que nous constatons que, parmi les hommes publics qui hier combattaient notre foi, il en est plus d'un qui a maintenant le même désir. La loyauté de notre attitude, dépourvue de toute ambition politique, et la sincérité de notre dévouement à la chose publique ne sont pas étrangères à ce revirement. Raison de plus pour que dans les cadres de l'Action catholique, et d'ailleurs par toutes les formes de notre influence, nous nous employions à faire connaître et triompher l'idéal de justice et de charité que nous tenons de l'Evangile. Raison de plus pour que, la main et le cœur largement ouverts, nous travaillions à la réconciliation des Français. [...] (Lettre du 25. 12. 38, *R. R. Cahors*, 31. 12. 38.)

Les catholiques aideront les chefs à redresser le pays.

De S. Exc. Mgr Alphonse Gaudron, évêque d'Evreux :

[...] Nous pouvons dire que la Sainte Vierge, à nouveau, a été acclamée comme reine par le peuple français.

Elle ne pouvait pas, Notre-Dame, rester sourde à nos appels, et il semble bien que déjà se dessinent les effets de sa maternelle intervention.

Ne croyez-vous pas que les événements de septembre, événements pénibles dans leurs conséquences, aient été au moins utilisés pour nous tirer de notre enlisement ? Nous avons été suspendus au-dessus de l'abîme et, bon gré mal gré, il nous a fallu réfléchir et comprendre nos faiblesses.

Nos faiblesses intérieures d'abord, faites de désunion, de lutte des classes, de laisser-aller, de recherche du plaisir, de toutes les tares du matérialisme. De ces faiblesses intérieures sont nées, nous le reconnaissons maintenant, nos faiblesses extérieures et les audacieuses prétentions de nos adversaires. Parce que nous étions divisés et désarmés, ils nous ont imposé leurs volontés et ils voudraient encore continuer.

En face du mal, nous obliger à voir clair, n'est-ce pas un grand bienfait ?

Les chefs, revenant de leurs erreurs, ont voulu réagir et, comme ils disent, redresser le pays.

Auront-ils assez de clairvoyance et de courage pour aller jusqu'aux causes ? leur restauration aura-t-elle l'ampleur et la profondeur nécessaires ? Là est le problème de l'avenir. De l'avoir posé sous la contrainte des événements, nous devons être reconnaissants à l'année 1938, et c'est pourquoi, malgré ses misères, nous ne pouvons pas la maudire. [...]

***

[...] Incontestablement, notre diocèse aspire à un renouveau chrétien ; nous le disions à propos de l'Action catholique, nous pourrions encore l'affirmer en face du succès, souvent inespéré, de nos missions paroissiales, et la France tout entière, de plus en plus, met ses espérances de salut dans le secours des forces spirituelles.

Catholiques, prenons conscience de nos responsabilités et ne négligeons pas la possibilité qui nous est offerte de restaurer notre chère patrie. L'année 1939

peut orienter toute une période de notre histoire; sachons le comprendre et surtout ne mesurons pas notre concours. [...] (LETTRE AUX FIDÈLES, *S. R. Evreux*, 31. 12. 38.)

La France doit renouer son alliance séculaire avec le catholicisme.

De S. Exc. Mgr HENRI DUTOIT, évêque d'Arras :

[...] L'heure n'est-elle pas venue pour la France de refaire son unité dans la claire conscience de ses richesses spirituelles et la noble ambition de remplir son vrai rôle dans le monde ? Dans les compétitions entre citoyens comme dans les conflits entre nations, on n'entend parler que de positions négatives qui ne se définissent que par une violente condamnation et la haine de l'adversaire. Il est trop clair que ni l'antifascisme ni l'anticommunisme ne sont capables de nous sauver : ces appellations traduisent nos discordes, elles ne renferment rien qui soit de nature à les apaiser. Le remède fondamental aux maux de la société et aux faiblesses qui compromettent l'avenir de notre patrie est celui que S. S. Pie XI préconise avec force dans l'Encyclique *Divini Redemptoris*. « Il consiste dans une rénovation sincère de la vie privée et publique selon les principes de l'Evangile chez tous ceux qui se glorifient d'appartenir au Christ, afin qu'ils soient vraiment le sel de la terre et préservent la société humaine de la corruption totale. »

Le tricentenaire du vœu de Louis XIII nous a rappelé que la France, à l'une des heures les plus critiques de son histoire, avait trouvé dans la foi et la piété de son roi et de son peuple l'instrument décisif de son salut. Dans l'extrême péril de l'heure présente, elle n'a d'autre recours que de renouer son alliance séculaire avec le catholicisme. Il n'y a d'unité possible chez elle que dans la vérité et la charité du Christ; et elle ne sera forte devant les idéologies païennes dont se recommandent les Etats totalitaires qu'à la condition de lier sa cause à celle de l'Eglise et de l'Evangile. Elle ne peut vivre que chrétienne. [...] (LETTRE PASTORALE, *S. R. Arras*, 22. 12. 38.)

L'Église a plus de liberté.

De S. Exc. Mgr BRUNHES, évêque de Montpellier :

[...] Nous devons redoubler de prières, car les menaces ne sont pas écartées, et cependant la paix est si nécessaire pour le salut du monde! La guerre est un fléau qui amène une désorganisation formidable, je m'en rends compte aujourd'hui plus qu'autrefois car je tremble en pensant aux désordres matériels et spirituels qui assailleraient ce diocèse.

Dans notre vie nationale, nous pouvons nous réjouir pour des motifs d'espérance de plus en plus nombreux. Les idées sont plus saines, la religion est plus respectée, on fait appel à notre collaboration comme catholiques, nous sommes comme un rempart pour la civilisation chrétienne ; ailleurs, ne voyez-vous pas en quel esclavage spirituel et matériel on tient le peuple ?

Nous pouvons être fiers de notre France. Sans doute tout n'y est pas parfait — surtout au point de vue scolaire, — et pour cela nous devons toujours travailler, mais on ne peut nier que dans notre pays l'Eglise a plus de liberté qu'ailleurs. Profitons de cette liberté. [...] (RÉPONSE AUX VŒUX DU CLERGÉ, *S. R. Montpellier*, 7. 1. 39.)

Loyauté de la discussion et respect de la vérité.

De S. Exc. Mgr PIGUET, évêque de Clermont :

[...] C'est le devoir des chefs religieux de le dire, comme c'est le devoir du gouvernement de favoriser par des lois familiales des berceaux plus nombreux comme l'éducation des enfants. Mais tout cela est avant tout une question morale et liée ainsi à l'accroissement de la loi et de l'idée religieuse.

[...] Or, tout homme naît avec des tendances égoïstes et avec des défauts que l'éducation doit corriger pour développer les vertus contraires. C'est sur les genoux de mères chrétiennes que ce travail doit commencer. C'est là que s'inculquent cette délicatesse, cette mesure, cette bonté, cette charité souriante, fruits de la foi chrétienne, qui constituent ce riche capital de qualités de notre race française.

[...] *Pour notre pays et toutes les nations, l'union et la paix.*

Voilà des mots fréquemment répétés. Depuis cinq ans qu'il a le plaisir de vous offrir, au soir de Noël, ses vœux de nouvel an, votre évêque vous a toujours formulé ce souhait, qui n'a jamais été plus opportun qu'en ce moment.

Car il ne faut pas se faire d'illusions : des discussions sur la paix ne constituent pas la paix. Les traités de paix ne sont pas forcément la paix. La paix exige un dynamisme, elle se fait tous les jours comme elle se défait tous les jours. C'est pourquoi l'Evangile parle des « pacifiques », c'est-à-dire des faiseurs de paix, et il déclare bienheureux ces bons ouvriers de la paix.

La paix se construit tous les jours, L'élément le plus important de cette paix, c'est l'union, chose si difficile à établir. Pourquoi sommes-nous obligés de reconnaître qu'abondent chez nous les esprits habiles à diviser, les journaux qui excellent dans l'art de démolir parce qu'ils sèment la haine, parce qu'ils publient des informations mensongères, des comptes rendus tendancieux, parce qu'ils se taisent systématiquement sur tant d'initiatives, de manifestations qui opposent la vérité et la réalité à leur programme de haine et de désordre ?

Il existe pourtant un terrain d'union dans la loyauté de la discussion et le respect de la vérité. Quand les doctrines se contredisent, on peut au moins respecter la vérité des faits. Le faire, c'est établir et consolider la paix. Tous les catholiques peuvent et doivent y employer le meilleur de leurs forces. Car la guerre, cette œuvre criminelle et folle, peut être imposée par des ennemis sans foi ni conscience. Leur folie destructrice sera beaucoup moins à craindre si la France donne le spectacle de l'union des esprits et des cœurs d'où provient la paix intérieure génératrice elle-même de la paix extérieure.

La paix est aussi œuvre de prière. [...] (DISCOURS du 25. 12. 38, *S. R. Clermont*, 31. 12. 38.)

Charité et patriotisme.

De S. Exc. Mgr FÉLIX RŒDER, évêque de Beauvais :

[...] Le spectre de la guerre ne reviendra pas si les mois qui viennent montrent une France unanime dans l'ordre, le travail et la défense de ses intérêts légitimes. Les catholiques avérés doivent à tous l'exemple de la charité et du patriotisme le plus pur; avec la grâce de Dieu ils n'y manqueront pas. [...] (LETTRE PASTORALE DU 24. 12. 38, *S. R. Beauvais*, 31. 12. 38.)

MESSAGE DU PRÉSIDENT ROOSEVELT

(76e Congrès, Washington, 4 janvier 1939)

« Trois institutions sont indispensables aux Américains, aujourd'hui comme de tout temps : la religion, la démocratie et la bonne foi internationale.

La religion, qui révèle à l'homme sa parenté avec Dieu, inculque à chaque individu le sens de sa propre dignité et lui apprend à se respecter lui-même, en respectant ses voisins.

La démocratie, pratique de l'auto-gouvernement, est une convention entre hommes libres, qui s'engagent à respecter les droits et la liberté de leurs semblables.

La bonne foi internationale, sœur de la démocratie, a sa source dans la volonté des nations civilisées de respecter les droits et les libertés des autres nations.

Dans une civilisation moderne, ces trois éléments se complètent mutuellement. »

ROOSEVELT.

A l'occasion de l'ouverture des travaux du 76e Congrès américain, le 4 janvier, M. Roosevelt a prononcé devant les deux Chambres un très important discours.

Le président des Etats-Unis, après avoir dénoncé les dangers que font courir au monde les progrès des « nouvelles doctrines de force », a déclaré en des termes très nobles que les Américains sont décidés à défendre, au prix même de lourds sacrifices, les trois institutions : la religion, la démocratie et la bonne foi internationale. Il a stigmatisé les dictatures qui détruisent les valeurs spirituelles, suppriment la liberté de penser et la liberté de conscience. Il a proclamé sa foi dans une démocratie « fidèle à la loi divine ».

Ce message, destiné aux représentants élus du peuple américain, a eu un retentissement mondial.

Nous publions ci-dessous le texte intégral de ce document (1) :

Le trouble qui règne à l'étranger.

Dans mes rapports sur la situation du pays, j'ai jugé nécessaire, à plusieurs reprises, d'attirer l'attention du Congrès sur le trouble qui règne à l'étranger et sur la nécessité où nous nous trouvons de mettre de l'ordre dans notre propre maison, devant les signes précurseurs d'orage qui nous viennent d'outre-mer. A l'ouverture de ce 76e Congrès, le besoin se fait sentir d'un nouvel avertissement.

Une guerre, qui menaçait de mettre le monde en flammes, a été évitée. Mais il devient de plus en plus évident que la paix n'est pas assurée.

Tout autour de nous, sur le plan militaire et sur le plan économique, des guerres non déclarées font rage. Tout autour de nous, sur ces deux plans, se développe la course fatale aux armements. Tout autour de nous, surgissent de nouvelles menaces d'agressions, militaires et économiques.

(1) La traduction a été faite sur un texte américain, *non officiel*, qui a été communiqué à *la Documentation catholique* par l'ambassade des Etats-Unis, à Paris. — Sous-titres et notes ont été ajoutés par *la D. C.*

Les trois institutions indispensables aux Américains :

La religion, la démocratie et la bonne foi internationale

Des tempêtes qui nous viennent de l'étranger menacent directement trois institutions, indispensables aux Américains aujourd'hui comme de tout temps. La première est la religion ; elle est la source des autres : la démocratie et la bonne foi internationale.

La religion, qui révèle à l'homme sa parenté avec Dieu, inculque à chaque individu le sens de sa propre dignité et lui apprend à se respecter lui-même, en respectant ses voisins.

La démocratie, pratique de l'auto-gouvernement, est une convention entre hommes libres qui s'engagent à respecter les droits et la liberté de leurs semblables.

La bonne foi internationale, sœur de la démocratie, a sa source dans la volonté des nations civilisées de respecter les droits et les libertés des autres nations.

Dans une civilisation moderne, ces trois éléments : religion, démocratie et bonne foi internationale, se complètent mutuellement.

Les attaques contre la liberté religieuse ont procédé partout de sources opposées à la démocratie. Partout où la démocratie a été renversée, la liberté de conscience a disparu. Et partout où la religion et la démocratie ont disparu, la bonne foi et la raison ont fait place, dans les relations internationales, à l'ambition et à la force brutale.

Un ordre social qui relègue à l'arrière-plan la religion, la démocratie et la bonne foi internationale ne peut trouver de place dans son sein pour l'idéal du Prince de la paix. Les Etats-Unis rejettent un tel ordre social et s'en tiennent à leur foi traditionnelle (1).

Il est des heures dans l'histoire où les hommes doivent se préparer à défendre non seulement leurs foyers, mais aussi les principes de foi et d'humanité sur lesquels reposent leurs églises, leurs gouvernements, leur civilisation même. *La défense*

(1) Certains passages ont été soulignés par nous.

de la religion, de la démocratie et de la bonne foi internationale constitue un seul et même combat. Pour sauver l'une de ces valeurs, il nous faut, à l'heure actuelle, être résolus à les sauver toutes.

Nous savons ce qu'il adviendrait de nous, aux Etats-Unis, si les nouvelles doctrines de force devaient s'imposer aux autres continents et envahir le nôtre. Pas plus qu'aucune autre nation, nous ne pouvons nous laisser entourer d'ennemis de notre foi et des valeurs humaines auxquelles nous tenons. Il est heureux que dans cet hémisphère occidental nous possédions, avec un idéal commun de gouvernement démocratique, une riche diversité de ressources matérielles et de peuples vivants dans le respect mutuel et la paix.

Cet hémisphère, cette paix et cet idéal, nous nous proposons, dans la mesure de nos moyens, de les défendre contre toute attaque, quelle qu'elle soit. Notre peuple et nos ressources sont voués à cette œuvre. De cette résolution pas un Américain ne démordra.

Le désir des Etats-Unis de collaborer à la paix du monde.

Cette attitude n'implique nullement que les républiques d'Amérique *se séparent des nations des autres continents;* elle n'implique nullement que les Amériques se dressent contre le reste du monde. En tant que république, parmi d'autres républiques, nous réitérons l'expression de notre désir de collaborer à la paix du monde. *Nous maintenons notre offre traditionnelle de conférer avec toutes les autres nations du globe, en vue de mettre fin aux agressions et à la course aux armements et de renouer les relations commerciales.*

Mais le monde est devenu si petit, les engins offensifs si rapides qu'aucun pays ne peut être en sécurité dans sa volonté de paix, tant qu'un seul autre pays puissant refuse de régler ses différends par voie de conférence.

Si un Etat, armé jusqu'aux dents, s'obstine dans une politique de force, l'unique sécurité de ceux qui doivent se défendre contre lui réside dans les armes.

Ce qu'il faut faire et ce qu'il ne faut pas faire.

Dans nos rapports avec l'étranger, nous avons appris par l'expérience ce qu'il ne faut pas faire. Les guerres récentes nous ont enseigné ce qu'il faut faire.

Nous savons que l'appréciation du temps nécessaire à préparer la défense et la distance qui sépare l'agresseur de la victime diffère totalement de la notion qui nous était familière il y a vingt ans.

Nous savons que celui qui attend d'être attaqué pour s'armer n'est pas certain de survivre, car les moyens d'attaque se sont développés quant à l'étendue et à la rapidité.

Nous savons que longtemps avant l'ouverture des hostilités militaires l'agression commence par la propagande préliminaire, la pénétration des subventions, le relâchement des liens de bonne entente entre les citoyens, la stimulation des préjugés et l'excitation à la discorde.

Nous savons que les *démocraties fidèles à la loi divine*, qui respectent la sainteté des traités et observent la bonne foi dans leurs rapports avec les autres nations, *ne peuvent demeurer indifférentes au banditisme international, où qu'il s'exerce. Elles ne peuvent indéfiniment laisser passer, sans protestation effective, des actes d'agression contre les nations sœurs, actes qui automatiquement minent leur position à toutes.*

Il est évident que notre action doit s'exercer pacifiquement. Mais le fait que nous nous refusons, à bon droit, à intervenir par les armes pour prévenir des actes d'agression n'implique pas que nous fermions les yeux sur les agissements des agresseurs. Il se peut que les mots ne pèsent guère dans la balance; la guerre n'est cependant pas l'unique moyen d'imposer un respect décent de l'opinion mondiale.

Les dangers de la loi de neutralité.

Il existe beaucoup de méhodes autres que la guerre, plus fortes et plus efficaces que les mots, susceptibles de faire entendre aux gouvernements agresseurs le sentiment commun de nos peuples.

Le moins que nous puissions faire, c'est d'éviter tout acte ou abstention susceptible d'encourager, soutenir ou susciter une agression. Nous savons maintenant qu'en essayant prudemment d'appliquer la loi de neutralité, il *peut nous arriver de laisser jouer cette loi d'une manière inégale et injuste et d'apporter pratiquement à l'assaillant l'aide que nous refusons à la victime.* L'instinct de conservation doit nous avertir du danger qu'il y aurait à laisser de tels faits se reproduire.

Une politique générale de défense.

Nous savons autre chose encore. Nous avons appris l'exactitude de ce très vieil axiome que la *probabilité d'une attaque est grandement diminuée par la certitude d'une défense toujours prête.* Depuis 1931, des événements d'une importance capitale se sont succédé avec la rapidité de l'éclair. Pendant ces huit années, *beaucoup d'entre nous se sont raccrochés à l'espoir que l'honnêteté fondamentale de l'humanité servirait de protection à ceux qui ont jugé inutile de se protéger, témoignant ainsi de leur foi profonde en l'humanité. Aujourd'hui, nous avons tous acquis sur ce point une triste expérience.*

Les trois éléments de défense.

Dans les conditions modernes de la guerre, la « défense adéquate », que nous sommes tous d'accord pour assurer au pays, doit comporter trois éléments. D'abord, il nous faut une force armée et des moyens de défense suffisants pour repousser toute attaque brusquée contre les positions stratégiques et les nœuds vitaux, essentiels à la résistance et à la victoire finale. Ensuite, l'organisation et l'emplacement de ces nœuds vitaux doivent être pratiques et doivent permettre leur mise en œuvre rapide de manière à ce qu'ils puissent satisfaire à tous les besoins du pays, sans qu'une interruption sérieuse de leur fonctionnement soit à redouter du fait des attaques de l'ennemi.

Dans quelques jours, je vous enverrai un message spécial concernant les recommandations relatives à ces éléments essentiels de défense contre un danger qu'il serait imprudent de considérer comme inexistant (1).

---

(1) Message du 12 janvier. M. Roosevelt recommande l'ouverture immédiate d'un crédit de 552 millions de dollars, somme minimum nécessaire à l'amélioration de la défense nationale.

Sur cette somme, 210 millions seraient dépensés durant l'année fiscale 1940. La totalité du crédit serait ainsi répartie : 450 millions iraient à l'armée, 65 à la marine, 10 serviraient à l'entraînement des pilotes civils, 27 millions au renforcement des garnisons militaires, en temps de paix, de la zone du canal de Panama.

Ces deux premiers points sagement réglés, nous devons pouvoir envisager avec confiance le troisième élément de défense, les énergies profondes du pays : la confiance, les capacités, l'ingéniosité et le dévouement qui constituent cette force de résistance, victorieuse des épreuves.

Une nation forte et unie peut être anéantie si elle n'est pas prête à soutenir une attaque brusquée. Mais une nation bien armée et bien organisée, au point de vue strictement militaire, peut, au bout d'un certain temps, connaître la défaite si elle est anémiée par le doute, minée par les préjugés de classe, les dissensions entre le capital et le travail, une doctrine économique erronée, ou tout autre problème intérieur pendant.

Pour faire face aux troubles mondiaux, il nous faut l'unité absolue à l'intérieur. Unité fondée sur le fait que, depuis des générations, ceux qui ont débarqué sur nos côtes, représentants de maintes races et langues diverses, ont fondu leurs sentiments dans un patriotisme unique. Si telle forme de gouvernement peut offrir un front unique pour attaquer une démocratie, il faut que cette démocratie puisse opposer à l'adversaire sa propre unité. C'est ce qui peut et doit être le cas pour les Etats-Unis.

Un dictateur dispose à volonté de toute la force d'un pays enrégimenté. Mais la force et l'unité ne s'acquièrent, en régime démocratique, que si le peuple, formé suivant les conceptions modernes à connaître ce qui se passe et où on le mène, possède la conviction de recevoir toute la part de possibilités de développement, toute la part d'avantages matériels et de dignité humaine à laquelle il a droit.

Notre programme de réformes sociales et économiques fait donc partie de la défense du pays, à titre aussi essentiel que les armements eux-mêmes.

L'œuvre accomplie aux Etats-Unis.

A la lumière des événements survenus en Europe, en Afrique et en Asie, durant ces dernières années, le sens de l'œuvre accomplie par nous depuis 1933 apparaît plus clairement.

Pour la première fois, nous nous sommes attaqués à des problèmes profonds, affectant la vie même du pays, et nous avons forgé dans le pays les instruments nécessaires à leur solution.

Songez à ce que l'œuvre, apparemment fragmentaire, accomplie de haute lutte pendant les six dernières années ajoute pratiquement à la préparation du pays.

Mesures économiques et sociales.

Nous conservons et nous développons les ressources naturelles : la terre, la houille blanche, les forêts. Nous nous efforçons de fournir à la population la nourriture, l'abri et les soins médicaux.

Nous cherchons à établir l'agriculture, notre approvisionnement en nourriture et en produits textiles, sur des bases plus saines.

Nous fortifions le point faible de notre organisation industrielle, en essayant de remédier aux conflits sociaux qui, depuis longtemps, l'affaiblissent.

Nous avons assaini notre système de crédit afin de faciliter et d'encourager l'utilisation des capitaux, pour la paix comme pour la guerre.

Nous rendons plus aisé à la jeunesse l'accès au travail et à l'instruction.

Nous soutenons le moral de la population, en reconnaissant dignement nos obligations à l'égard des vieillards, des infirmes et des nécessiteux.

Les Américains ont conscience de leur interdépendance.

Par-dessus tout, nous avons aidé les Américains à prendre conscience des liens qui les unissent, de leur interdépendance. Ils ont acquis le sens d'une commune destinée et du commun besoin qu'ils ont les uns des autres. Les divergences d'occupations, de régions, de races et de religions n'obscurcissent plus dans ce pays l'unité fondamentale de pensée et d'action.

Nous avons nos difficultés, il est vrai, mais nous sommes, à cette heure, une nation plus sage et plus forte qu'en 1929 ou en 1932.

Jamais nous n'avons connu, dans l'histoire de ce pays, six années de travail plus profond. Et tout cela s'est accompli sans l'intervention d'aucun pouvoir dictatorial, sans travail forcé, sans confiscation de capital, sans camps de concentration, sans l'ombre d'une atteinte à la liberté de la parole et de la presse, ou aux autres libertés contenues dans la Déclaration des droits de l'homme.

Nos instruments de gouvernement.

Quand nous jetons un coup d'œil en arrière, sur le chemin parcouru, les choses prennent un aspect nouveau. Les instruments de gouvernement que nous possédions en 1933 nous apparaissent démodés. Il nous a fallu en forger de nouveaux, pour le rôle nouveau du gouvernement, dans la démocratie, pour de nouvelles responsabilités, correspondant à des besoins nouveaux et des responsabilités accrues, correspondant à d'anciens besoins longtemps méconnus.

Certains de ces instruments sont encore rudimentaires et demandent des retouches. Mais nombre de ceux qui luttèrent âprement contre ces nouveautés applaudissent aujourd'hui à leurs résultats. Le peuple américain, dans son ensemble, les a acceptées. Le pays compte sur le Congrès pour perfectionner le mécanisme nouveau, définitivement installé, à condition que, ce faisant, il ne détériore ni ne détruise en rien l'utilité sociale de ce mécanisme.

Nous sommes tous d'accord pour souhaiter la simplification et le perfectionnement des lois, quand l'expérience et l'usage en démontrent la nécessité. Par exemple, nous souhaitons plus de bien-être pour nos vieillards, dans le cadre de la loi de sécurité sociale, et pour nos malades plus de sollicitude encore.

Presque tous, nous sommes d'accord pour souhaiter, dans l'intérêt des employeurs comme des employés, qu'une issue soit trouvée aux luttes sociales à l'intérieur des entreprises et aux conflits du travail.

Presque tous, nous reconnaissons l'impossibilité de tirer tout le parti possible des instruments qui sont entre nos mains, tant qu'une réorganisation administrative pratique du pays n'aura pas été accomplie. Et encore, après une telle réorganisation, faudra-t-il un certain temps pour la formation du personnel administratif et le jeu de l'expérience qui permettront l'application des nouvelles méthodes avec un minimum d'erreurs. Le Congrès n'a nullement besoin de précisions nouvelles sur ce point.

A l'exception de ces mesures concernant la réorganisation administrative, de celles qui devront apporter une amélioration du régime des chemins de fer et autres transports, les trois dernières sessions du Congrès ont pourvu totalement ou en partie aux besoins pressants engendrés par le nouvel ordre social.

L'œuvre d'aujourd'hui et de demain.

Nous avons franchi maintenant le premier stade de difficultés intérieures, qui a correspondu au lancement de notre programme de réformes sociales. Nous sommes libres, aujourd'hui, de consacrer toutes nos énergies à cette œuvre de reconstitution, à la consolidation de nos réformes, à une organisation du travail susceptible de fournir, à chaque homme et à chaque femme qui le désirent réellement, une tâche honorable, convenablement rétribuée.

Mais le temps est pour nous d'une importance capitale. Nous ne sommes pas maîtres du danger qui nous menace à l'intérieur comme à l'extérieur. D'autres pays ont peut-être les yeux fixés sur le tablier. *Nous nous sentons engagés dans une course : il s'agit pour nous de mettre à temps la démocratie au travail, afin d'être forts dans notre action en faveur de la paix, autrement dit certains de nos moyens de défense.*

Cet élément de temps, qui intervient dans le problème, nous oblige à des efforts plus grands encore pour tirer, chez nous, toutes les ressources possibles de la main-d'œuvre et du capital.

Le rapprochement du capital et du travail.

Le premier devoir de notre Etat, aujourd'hui, c'est d'opérer le rapprochement du capital et du travail.

Les dictatures réalisent ce rapprochement par la force. Par la force, elles obtiennent un succès apparent, pour le moment. Quelque horreur que nous éprouvions pour leurs méthodes, il nous faut bien reconnaître qu'elles ont abouti à une utilisation réelle de toutes les ressources matérielles et humaines du pays. Bon gré, mal gré, il faut constater que les problèmes du chômage et du capital improductif sont résolus, pour un temps du moins. *Nous est-il possible de rivaliser avec ces régimes, en cherchant hardiment des méthodes de rapprochement entre le chômage et le capital improductif, sans cesser de rester fidèles à notre conception américaine de la vie, à la Déclaration des droits de l'homme, autrement dit sans sortir des limites de ce qui, à nos yeux, constitue la civilisation elle-même?*

Problèmes financiers.

Nous souffrons d'un grand chômage du capital. Beaucoup de gens croient que nous sommes écrasés par notre dette et que nous dépensons plus que nos moyens ne nous le permettent. C'est faux. En dépit des dépenses fédérales, la dette totale de notre système national économique, public et privé, n'est pas plus grande aujourd'hui qu'elle ne l'était en 1929 et le taux d'intérêt est beaucoup plus bas.

Le but à atteindre, c'est la mise en valeur du capital privé et public.

Il nous faut mettre en mouvement assez de capital et de main-d'œuvre pour obtenir un chiffre d'affaire global, un revenu national total d'au moins 80 milliards de dollars. Le jour où ce chiffre sera atteint, une réduction importante du chômage s'effectuera d'elle-même et les revenus de l'Etat suffiront à couvrir les dépenses courantes dans le cadre du régime fiscal actuel. Or, il est possible d'atteindre ce chiffre sans rien changer à notre traditionnel système de profit.

Les facteurs nécessaires pour l'atteindre et maintenir un revenu national de cette importance sont, il est vrai, nombreux et complexes.

Ils comportent une compréhension plus large, dans les milieux industriels, des nombreuses transformations que les conditions mondiales et les perfectionnements techniques ont apportées à notre économie, au cours des vingt dernières années ; transformations dans les rapports mutuels du prix et du volume des affaires avec la main-d'œuvre, par exemple, transformations de l'ordre de celles auxquelles les hommes d'affaires s'initient actuellement dans des études comme celles de l' « enquête sur les monopoles ».

Ils comportent un perfectionnement de notre programme agricole, destiné à protéger le revenu des fermiers et le pouvoir d'achat des consommateurs contre les risques alternés d'excédent ou de déficit des récoltes.

Ils comportent une loyale acceptation de principes nouveaux d'honnêteté, dans les marchés financiers.

Ils comportent la réconciliation des grands intérêts en luttes, et certains depuis longtemps, dans les chemins de fer et les transports généraux.

Ils comportent la mise en œuvre de techniques nouvelles, sur le plan des Etats et sur le plan fédéral, destinées à protéger l'épargne actuellement investie dans l'électricité et à développer les possibilités de l'industrie dans cette branche.

Ils comportent une réorganisation des rapports fiscaux entre l'Etat fédéral et les gouvernements locaux, et la mise à l'étude d'augmentations d'impôts, relativement faibles, nécessaires pour rétablir l'équilibre financier général, sans toucher au revenu commun du peuple américain.

Ils comportent le perfectionnement de l'organisation syndicale ouvrière et une attitude universelle de bonne volonté, de la part des employeurs, à l'égard des revendications des travailleurs. Par là, nous arriverons à réduire au minimum les interruptions de production et d'emploi dues à des conflits sociaux, et les travailleurs finiront par reconnaître cette vérité que leur propre bien-être dépend de la production croissante des richesses.

La question du budget fédéral.

Il s'agit de résoudre tous ces problèmes d'une manière immédiate et pratique, tout en respectant les lois d'une prudente évolution. Nous aborderons d'abord la question du budget fédéral, dont nous avons en mains les éléments.

Sur ce point, comme sur les autres, nous tiendrons compte, dans le choix des solutions, de la nécessité où nous nous trouvons d'agir rapidement.

Il ne me semble pas logique, de la part du gouvernement, au moment où il cherche à accroître la production et la consommation, d'envisager un régime draconien d'économies sur ses propres dépenses.

On peut aborder le problème des dépenses et du revenu de l'Etat sous deux angles différents.

Le premier point de vue nous amènera à réduire l'activité du gouvernement de manière suffisante pour que soit immédiatement réalisé l'équilibre entre les recettes et les dépenses. Les partisans de ce principe estiment que, notre revenu national étant cette année de 60 milliards de dollars, le pays doit vivre sur cette base et le gouvernement doit se comporter en conséquence ; ce qui n'empêchera pas que le pays, sans l'aide du gouvernement, pourra fort bien, un beau jour, parvenir à porter son revenu annuel à 80 milliards.

Si le Congrès décide d'adopter ce point de vue, il sera logiquement amené à réduire d'un tiers les fonctions et initiatives actuelles de l'Etat. Il lui faudra

déterminer lesquelles de ces fonctions devront être supprimées.

Il est des frais qu'il nous est impossible de réduire, par exemple l'intérêt de la dette publique. Quelques millions de dollars économisés, ici et là, sur le fonctionnement normal ou sur un fonctionnement réduit des services publics ne représenteront pas une réduction importante du budget fédéral. Il faudra donc opérer des compressions féroces sur certains postes importants, tels que les primes à l'agriculture et à la conservation du sol, les pensions des vétérans, la lutte contre les inondations, les ponts et chaussées, les canaux et autres travaux publics, les subventions pour la sécurité sociale et la santé publique, les œuvres du service de la Préservation civile, les secours aux chômeurs et la défense nationale.

Le Congrès seul a le pouvoir de prendre de telles mesures ; elles font partie de ses attributions.

L'autre aspect sous lequel on peut envisager le problème des dépenses est le suivant. Ce pays ne doit pas et ne peut pas se contenter d'un revenu global de 60 milliards ; il possède actuellement une population et des ressources qui doivent lui procurer un revenu d'au moins 80 milliards. Or, les partisans de cette doctrine ne pensent pas qu'il soit possible au pays d'atteindre, dans un avenir prochain, ce chiffre de revenu si le gouvernement réduit ses dépenses d'un tiers. Ils sont convaincus qu'une telle mesure amènerait une catastrophe, que le revenu national tomberait au-dessous de 60 milliards. Il nous faut évidemment tenir compte de facteurs nombreux, d'une extrême complexité ; mais l'expérience nous a appris qu'il est toujours dangereux d'opérer de brutales compressions sur notre budget.

Nous avons accompli, au printemps dernier, une opération de bon sens en rétablissant certaines dépenses de l'Etat ; la situation économique, alors en régression, s'en est trouvée renversée et cette mesure a fait naître une nouvelle vague de prospérité et de richesse dans le pays dont nous commençons seulement à sentir les effets.

Si l'activité du gouvernement se maintient intégralement, nous avons de grandes chances pour que notre pays se trouve, d'ici peu, à la tête d'un revenu global de 80 milliards. Dans ces conditions, la législation fiscale actuelle permettra à l'Etat de réaliser l'équilibre entre les recettes et les dépenses.

Je suis convaincu qu'au fond de leur cœur, les Américains, industriels, agriculteurs ou financiers, souhaitent que ce Congrès mette tout en œuvre pour élever notre revenu national à 80 milliards.

La prudence dans les placements doit exclure le gaspillage. J'ai plusieurs fois souligné, devant le Congrès, la nécessité d'un plan constant établi à longue échéance, afin d'éviter les décisions hâtives et inconsidérées. J'espère donc que, suivant ma recommandation de l'an passé, un Office permanent sera créé et autorisé à enquêter sur l'urgence et l'opportunité des différents types de placement entre lesquels l'Etat peut choisir.

L'investissement d'un capital destiné à accroître la prospérité du pays n'est pas défendu en régime démocratique.

Réquisitoire contre la dictature.

J'entends certains s'écrier : Tout cela est bien compliqué. La dictature a certains avantages. Elle débarrasse un pays des conflits sociaux, du chômage, de l'agitation inutile et de la nécessité de penser.

Je répondrai ceci : Oui, mais la dictature débarrasse aussi un pays d'un certain nombre de choses auxquelles nous, Américains, nous tenons essentiellement. En outre, nous n'avons aucune envie qu'on pense à notre place.

La liberté exige des sacrifices.

Il nous en coûtera des impôts et des risques volontaires pour le capital, si nous voulons acquérir certains avantages pratiques qu'ont obtenus d'autres régimes. Mais la dictature coûterait au peuple américain un prix auquel il ne consentira jamais. *La dictature coûte des valeurs spirituelles. Elle coûte le droit sacré d'exprimer librement sa pensée. Elle coûte la liberté de conscience.* Elle coûte la confiscation du capital. Elle coûte l'internement dans un camp de concentration. Elle coûte la peur de se promener dans la rue avec un voisin compromettant. Elle coûte aux pères de voir leurs enfants élevés, non pas comme des êtres humains, libres et dignes, mais comme des pions, modelés et asservis par une machine.

Si, pour éviter de tels sacrifices, il me faut voir taxer mes revenus, il me faut savoir que mon héritage sera lourdement imposé, je le supporterai volontiers, considérant que c'est à ce prix que j'achète, pour moi et pour mes enfants, *le droit de respirer l'air libre d'un pays libre et d'habiter un monde vivant et non pas un monde mort.*

Les événements qui se déroulent à l'étranger montrent de plus en plus clairement aux Américains que les dangers intérieurs sont bien moins redoutables que les dangers extérieurs. Si donc la solution du double problème du chômage humain et du chômage des capitaux est la condition indispensable de la sauvegarde de la liberté, aucune vague crainte égoïste ne peut nous empêcher de la trouver.

Notre voie est tracée.

J'ai prophétisé un jour que cette génération avait rendez-vous avec le destin. Cette prophétie se réalise. Nous avons beaucoup reçu ; il nous est beaucoup demandé.

Cette génération sauvera noblement ou perdra lâchement le dernier espoir qui subsiste sur la terre. *Notre voie est tracée ; elle est simple, c'est une voie de paix, de générosité, de justice. Si nous la suivons, nous recueillerons l'approbation éternelle du monde et la bénédiction éternelle de Dieu.*

[Traduit par M. F.]

***

La presse française a donné de larges extraits de ce message. Plusieurs journaux, et pas seulement les journaux de droite, ont souligné le passage où le président Roosevelt fait de la religion la base de tout régime politique respectueux du droit des individus et de la justice internationale.

M. Maurice Colrat pouvait écrire dans *Excelsior* du 6 janvier, sous le titre : « Religion et démocratie » :

« Ce n'est pas une des moindres contradictions de notre temps que l'accueil enthousiaste fait au dernier discours de M. Roosevelt par certains partis.

» On ne croyait pas que la religion occupait dans leur esprit la place que M. Roosevelt lui donne en tête des valeurs morales qu'il invite son peuple à sauvegarder. »

La politique française

DISCOURS DE M. ÉDOUARD HERRIOT

M. Edouard Herriot a été réélu président de la Chambre des députés le 10 janvier 1939. Il a repris possession de son fauteuil présidentiel le 12 janvier ; à cette occasion, il a prononcé au Palais-Bourbon un grand discours dont voici le texte :

L'amour de la paix.

M. le président Sallès, mon ami ancien et fidèle, a voulu nous parler avant tout de la paix. C'est bien le sujet le plus pressant ; l'année qui vient de disparaître nous a valu des deuils si cruels, si durables, qu'on ne saurait les affaiblir en les commentant. Nous avons connu à quel point l'équilibre de l'Europe est encore fragile et les ménagements dont il a besoin. La paix, il n'est pas un Français qui ne la veuille ; pour penser autrement, il faudrait méconnaître les atrocités que déchaîne encore la guerre, à nos portes et à travers le monde ; il faudrait oublier ces monuments qui s'érigent dans nos villes et jusque dans les plus petites campagnes, où ils doublent les calvaires. Tous les peuples, on peut le croire, ont le même sentiment ; s'il ne dépendait que d'eux, il serait mis fin sans délai à une barbarie qui n'est que le dernier héritage des sacrifices humains. Au cours de nos récentes angoisses, on a senti cet émoi des nations. Un frisson d'aube a couru. La France l'a perçu ; elle souhaiterait pouvoir faire entendre dans tous les pays sa voix de raison et de sagesse ; les assurer qu'elle voudrait vivre en harmonie avec eux, sans en excepter aucun ; leur dire qu'elle entend comprendre les divers génies nationaux, que la paix, pour elle, c'est non pas la négation mais le respect de toutes les patries ; et, malgré les déceptions qu'elle avoue, fidèle à son idéal, elle souhaiterait pouvoir inviter l'humanité tout entière à réfléchir sur les périls certains de cette course aux armements qui épuise tous les Etats, interrompt le développement du progrès et n'est, au demeurant, qu'une course à l'abîme.

La France défendra ses frontières.

Mais, unanimes dans leur amour de la paix, les Français ne le sont pas moins dans leur volonté de ne pas céder à des menaces. Un peuple libre ne laisse pas marchander ses frontières : il les défend. Sensibles aux démarches par lesquelles un Etat voisin s'engage à reconnaître nos limites, espérant de cette reconnaissance l'établissement de relations meilleures entre deux grandes nations, nous déclarons ne pas être intimidés par des propos auxquels l'assurance de notre bon droit et de notre force nous interdit de répondre parce que l'enjeu de ces polémiques est le sang des hommes. Ces événements ont d'ailleurs permis à la France de témoigner son affection à un département qui a fait pour la défense du pays d'inoubliables sacrifices et de manifester, une fois de plus, son attachement à ses fils d'outre mer.

L'empire français.

Mais, d'autre part, le voyage éclatant de M. le président du Conseil en des régions où il apportait avec autorité la voix de la patrie, nous a permis de recueillir les témoignages d'une ferveur qui nous emplit d'émotion et de reconnaissance. Ne désunit pas qui veut la famille française. C'est, affirme-t-on, le sens de l'empire, au sens primitif de ce mot, qui se précise. On peut dire aussi qu'élargie à des proportions toutes nouvelles, épandue sur les contrées les plus diverses, répudiant avec force l'idée brutale de la race, et le préjugé de couleur, assurant à tous ceux qui vivent sous son drapeau le respect de leurs croyances, esquissant dans cette communauté française le premier dessin de ce qu'elle voudrait voir devenir la communauté humaine aujourd'hui comme jadis, la République française est une et indivisible.

Le 150e anniversaire de la Révolution.

Dans quelques mois, nous célébrerons, mes chers collègues, le souvenir de l'époque à laquelle nous devons cette forte définition, du temps où des soldats aux pieds nus ont sauvé la liberté française de la coalition des tyrannies. J'ose prier que l'on prenne à temps les dispositions nécessaires pour que des nations lointaines, issues de nos principes, puissent venir ranimer avec nous cet autre flamme. De l'immense événement nous retiendrons ce qui nous unit et non ce qui pourrait nous diviser : cet effort de raison qui substitue, pour la perception de l'impôt, le consentement de la nation à la décision du souverain ; l'admirable émulation dans la générosité qui marque la nuit du 4 août ; la fête de la Fédération où se confirme, par un acte spontané d'adhésion, l'unité française ; cette heure où, en particulier, l'Alsace et la Lorraine firent un serment qu'elles n'ont jamais trahi ; la Déclaration des droits, charte de l'individu et, malgré tant d'événements tragiques, ce résultat d'avoir modifié tout le droit public, tout le droit privé, toutes les lois politiques et civiles, d'avoir appelé à la propriété ce paysan qui, par gratitude, s'est constitué depuis le fidèle défenseur de la République, comme aussi d'avoir introduit dans le régime de la pensée, de la parole et de l'écrit, les lumières, que nous ne voulons pas laisser éteindre, de la liberté.

La France doit être munie d'une armure sans défaut.

Après cent cinquante ans, au lendemain d'une guerre dont on pouvait penser qu'elle nous assurerait une longue trêve, voici que nous avons de nouveau à veiller sur la sécurité de ce pays. Comme nos ancêtres de la Révolution, il nous faut voir les difficultés en face et y parer. Une fois de plus, nous vivons dans l'âge de la force. L'expérience récente a montré qu'une puissance matérielle sans lacunes est un

argument indispensable à l'action des gouvernements et de leur diplomatie dans les heures difficiles. Or, en aucun pays, une défense nationale ne s'improvise. Les formidables progrès de la technique tendent à rendre souvent inefficaces les gestes les plus courageux. La France, pour traverser en paix le temps présent, doit être munie d'une armure sans défaut.

La France a besoin d'une production héroïque.

Ainsi se pose le problème, si souvent débattu, de la production. Il ne s'agit pas pour les Français de s'accuser vainement entre eux. Il faut faire appel au patriotisme des travailleurs pour leur demander, en sauvegardant les lois sociales, une activité soutenue. Il faut de même faire appel au patriotisme des employeurs pour éviter ce que M. le ministre des Finances signalait au Sénat, le 28 décembre, « un malthusianisme qui voudrait, à la faveur d'une haute muraille douanière, vendre cher en produisant peu ». Il faut doter le pays des industries qui lui manquent, demander à notre sol de la métropole ou d'outre-mer certains produits que nous réclamons à l'importation. Il faut instituer une politique rationnelle de l'immigration, soustraire à la violence, par la pratique et le respect de l'arbitrage, les rapports du capital et du travail. Il faut, par le développement de son instruction technique, exhausser la condition de l'ouvrier et accroître sa puissance de collaboration. La France, présentement, a besoin d'une production non pas seulement normale mais héroïque. Sous le couvert d'une loi égale pour tous, elle doit l'obtenir par l'élan fraternel de tous ses fils.

Une époque d'anarchie.

Est-ce à dire que nous entendions nous borner à une conception purement matérielle de la puissance ? Non, certes. La politique idéale, selon nous, serait celle qui, se fondant, pour l'examen des problèmes, sur les règles de la science, se donnerait pour but la même fin que la morale, c'est-à-dire une répartition meilleure de la justice, en réservant son rôle à la bonté. Nous sommes encore bien loin de cet idéal. La guerre n'a jamais été plus barbare, plus violente, plus dédaigneuse de toute précaution, de toute limite. Notre époque marque un retour aux périodes les plus cruelles du passé. Dans la paix même, les contrats n'ont plus de valeur, les promesses plus de portée. La liberté politique ou religieuse est assiégée ; la persécution, l'exil sévissent. Prenons-y garde, Messieurs, le droit se meurt et, avec lui, sont menacées les acquisitions de l'humanisme ancien, les enseignements de l'évangélisme, les conquêtes de la raison philosophique.

Hommage à S. S. Pie XI.

Dans cette anarchie, quelques voix seulement se sont élevées pour protester. A Rome, un vieillard (*Vifs applaudissements unanimes.*) vers qui montent nos libres hommages, soutenu par sa vaillance spirituelle, renouvelle la tradition des grands Papes protecteurs de la faiblesse outragée. (*Nouveaux applaudissements sur tous les bancs.*)

Hommage au Président Roosevelt.

Dans le Nouveau-Monde, tandis que les Républiques affirment leur solidarité, relèvent le prestige de la démocratie et avertissent les champions de la violence, le président des Etats-Unis proclame avec force son attachement au régime de la liberté et aux lois morales qui la fondent. Je pense, mes chers collègues, que la Chambre française voudra faire écho à ces voix. Que cet attachement à tout ce qui fait la dignité de la personne humaine nous rapproche et nous concilie !

Pour l'union des Français.

La République n'est pas un régime de facilité. La liberté se mérite. Il est des heures où l'on doit, suivant l'expression du poète anglais, monter sur les collines d'où l'on aperçoit l'arête du devoir, dressée comme un doigt rugueux vers le ciel.

Quand on gravit ces sommets, les accidents du paysage familier s'atténuent : on n'en voit plus que l'unité. Ainsi, mes chers collègues, dans les moments où l'intérêt national domine, nos légitimes contestations d'idées s'effacent pour ne plus laisser apparaître que notre commun dévouement à la République et à la patrie.

La majorité de la Chambre ponctua le discours de son président d'acclamations et d'applaudissements.

COMMENTAIRES DE PRESSE

« La lutte religieuse dans notre pays, déjà morte, est enterrée. »

L'hommage solennel rendu au Pape par le président de la Chambre des députés a fait l'objet de nombreux commentaires dans la presse française.

M. Georges Bidault écrivait dans *l'Aube* du 14 janvier, sous le titre : « Vers des temps nouveaux » :

C'est la première fois, sans aucun doute, que, dans le cours de l'histoire de la IIIe République, l'un des premiers personnages de l'Etat profite d'une occasion solennelle où rien ne l'y contraint pour parler du chef visible de l'Eglise avec une telle ferveur d'admiration. Non seulement la IIIe République, mais les régimes antérieurs, non seulement la France, mais bien des nations étrangères n'ont pas entendu depuis longtemps un langage aussi formel, aussi réconfortant pour les catholiques, aussi insoucieux des interdits du laïcisme.

J'entends bien que certains rappellent les souvenirs d'autrefois. Pour nous qui nous souvenons d'avoir à l'époque défendu selon toute la mesure de nos forces la liberté des consciences, nous ne pouvons mentionner les anciennes luttes et les vieux malentendus que pour nous féliciter du chemin parcouru. L'hommage rendu au grand vieillard du Vatican ne prend à nos yeux que plus de prix pour venir d'un homme que l'expérience a instruit et qui ne sera point accusé d'avoir parlé par complaisance ou par tradition.

M. Joseph Folliet, dans *Temps présent* du 20 janvier, sous le titre : « Vers la paix religieuse » :

Que M. Herriot, président de la Chambre, directeur de conscience du parti radical (si toutefois le parti radical a une conscience), ait rendu au Parlement un hommage public à notre Pape, le grand Pie XI, et, par cette auguste personne interposée, à l'institution même du Pontificat romain, voilà qui, je l'avoue avec simplicité, ne saurait me laisser indif-

férent — et je ne crois pas être le seul à éprouver sentiment pareil. Je veux me défendre du plaisir trop humain qu'inspirerait la constatation d'une victoire. Le christianisme ne fait pas de vaincus ; il ne courbe pas les nuques ; il ouvre les yeux. Et pour qui voit la lumière, c'est toujours une joie quand d'autres yeux s'ouvrent, ne serait-ce qu'à demi.

Aux éternels grognons qui ergotent et chicanent, je poserai simplement cette question : « Aimeriez-vous que M. Herriot parlât comme en 1924 et qu'il joignît sa voix radicale-socialiste au chœur antireligieux de la Russie et de l'Allemagne ? Non, sans doute. Alors, ne grognez pas. Réjouissez-vous plutôt de voir que les incroyants eux-mêmes s'inclinent devant notre chef et que la France, naguère foyer d'anticléricalisme, tend à devenir, au moins provisoirement, un flot de paix religieuse au milieu des persécutions antichrétiennes. »

Car il est certain que, depuis l'avant-guerre, nous avons progressé sur la route de la paix religieuse. Je suis fort loin de confondre le système présent avec la perfection, de prendre l'Etat français pour un chrétien et même la France pour une nation intégralement catholique. Tout de même, il y a loin du combisme à la situation actuelle. Le gouvernement français a renoué des relations normales avec le Saint-Siège et, tant du point de vue religieux que du point de vue national, on ne saurait trop s'en réjouir. La vie temporelle de l'Eglise a trouvé une base juridique qui en vaut bien d'autres. Les cérémonies du culte et l'action de nos mouvements jouissent d'une liberté qui fait un heureux contraste avec ce qui se passe tout près de chez nous, au delà du Rhin.

Par ailleurs, les paroles de M. Herriot ne constituent point une manifestation isolée. On peut les relier à d'autres paroles prononcées par d'autres personnages, aux articles de M. Gaboriaud dans l'*Ere Nouvelle*, à l'interview donnée par M. Chautemps au *Vingtième Siècle*, à tel discours de M. Campinchi ou à telle déclaration de M. Daladier. L'Eglise de France possède aujourd'hui un tel rayonnement qu'elle s'impose à la considération générale ; plus que jamais elle est une école de respect, la seule, peut-être, qui demeure solide.

Il ne faudrait pourtant pas croire que le problème de la politique religieuse est, chez nous, résolu. Il reste deux questions considérables, sans la solution desquelles il n'y aura pas de paix religieuse authentique.

La première est celle des lois d'exception de 1901 et 1904, qui frappent d'ostracisme les Ordres religieux. Assurément, elles sont tombées en désuétude ; mais elles subsistent et une mauvaise volonté pourrait, un jour, les remettre en vigueur. Un gouvernement s'honorerait en passant de l'état de fait à l'état de droit et en conférant aux associations religieuses une liberté dont elles feraient meilleur usage que tant d'associations séculières.

La deuxième question est celle de l'école. Nous nous bornons à l'indiquer sans entrer dans les détails. Elle est, sans l'ombre d'un doute, plus difficile à résoudre que la première, tant les intérêts et les préjugés pullulent autour d'elle. On devra bien, pourtant, entreprendre de lui donner une solution, et le plus tôt sera le mieux si l'on veut que l'école publique ne soit pas une machine de guerre au service d'idéologies honteusement totalitaires, mais une servante de la famille, de la profession, de l'Etat et, en définitive, de la personne humaine.

Il faut achever l'œuvre de paix commencée. Quelle politique s'attribuera, devant l'histoire, ce mérite ?

M. Henri Dié, dans *l'Homme libre* du 13 janvier, sous le titre : « Forces spirituelles et démocratiques » :

Ainsi, le président de la Chambre n'a pas craint d'aborder la question religieuse, faisant écho aux paroles du chef de la chrétienté et à celles, plus récentes, du président de la grande République américaine.

Nous sommes donc en présence d'un fait sinon nouveau, du moins vigoureusement affirmé, publiquement et officiellement dans un discours qui constitue, au début de la session parlementaire, un acte dont il faudra désormais tenir compte, et qui enregistre une similitude entre les tendances des démocraties et les forces spirituelles.

[...] La collaboration vivante si heureusement réalisée des grandes démocraties et des forces spirituelles organisées est le plus solide des remparts qu'on puisse opposer à l'invasion du matérialisme, du despotisme et de la barbarie.

M. Albert Milhaud, dans *l'Ere Nouvelle* — « organe de l'entente des gauches », — numéro du 14 janvier, sous le titre : « Une page est tournée » :

Qu'est-ce qui importe le plus ? Le discours de M. Roosevelt concernant les relations de la démocratie et de la religion ? La visite des ministres britanniques au Vatican ? L'hommage rendu par le président Herriot au grand vieillard de Rome ? Il est vraisemblable que les trois manifestations auront été agréables au Saint-Siège. Mais, en France et pour la France, c'est bien le discours du président de la Chambre qui compte le plus.

On est en droit de dire que la lutte religieuse dans notre pays, déjà morte, est enterrée. C'est un grand événement, puisque désormais aucun obstacle ne se dresse plus sur la route de ceux qui cherchent passionnément l'union de tous les Français. Quand le porte-parole de l'Assemblée de la démocratie, l'animateur du radicalisme, prononce les paroles, unanimement applaudies, qu'a prononcées le président Herriot, on est en droit de dire que l'on se trouve en présence d'un fait nouveau. Une déclaration nouvelle modifie complètement l'aspect de la politique nationale. Le président Caillaux rappelait, il y a peu de jours, le mot de Waldeck-Rousseau sur le gouvernement des hommes par le cœur. Edouard Herriot a prononcé une de ces paroles fécondes. N'avait-il pas parlé déjà, avec émotion, du « modeste prêtre à la soutane verdie » ? Et n'avait-il pas dit un jour — en 1925-1926 — au groupe radical-socialiste, à propos de Champetier de Ribes, qu'il préférait cheminer aux côtés du compagnon de Jésus que sous la protection des puissants de la terre ? N'avait-il pas mis toute sa sensibilité dans l'évocation des grandes scènes de l'histoire sainte, comme on disait encore, il y a cinquante ans ?

[...] Si la Chambre ne l'avait pas applaudi et suivi, on pourrait dire qu'une hirondelle ne fait pas le printemps. Mais la Chambre l'a suivi. Une vieille page d'un vieux livre est tournée. Soyons justes. Jaurès avait parlé, lui aussi, avec émotion, à l'heure des querelles religieuses, de « la vieille chanson qui avait bercé la misère humaine ». Mais c'était pour justifier l'avènement du socialisme.

[...] Aujourd'hui, les vieilles discordes s'apaisent. Le vieil anticléricalisme s'éteint. La France, sans rien renier de son histoire, revient à sa tradition de « fille aînée ». N'est-ce pas Anatole de Monzie, souvent un précurseur, qui écrivit un jour, prophétiquement : « Rome sans Canossa » ?

Ce qu'il faut à l'humanité à l'heure actuelle

Conférence du Cardinal Verdier

« Il faut à l'humanité actuelle trois choses : Dieu, la liberté, la fraternité. »

« Le climat de la France a changé... Arrêtons-nous devant le spectacle si réconfortant de l'Eglise et de la France défendant ensemble les plus belles parties du patrimoine moral de l'humanité : l'éminente dignité de la personne humaine et le droit sacré de la liberté. »

« L'Eglise, les grandes démocraties, la France et son Empire sont aujourd'hui dans le monde les défenseurs de l'ordre chrétien. »

Cardinal VERDIER.

S. Em. le cardinal Verdier a inauguré le 20 janvier la nouvelle série des « Conférences des Ambassadeurs » données au Théâtre Marigny.

Sur la scène avaient pris place, aux côtés de l'archevêque de Paris, S. Exc. Mgr Valerio Valeri, nonce apostolique à Paris ; Mgr Beaussart, évêque auxiliaire.

On remarquait dans la salle, parmi les nombreuses personnalités du monde catholique, littéraire et politique, M. Jean Zay, ministre de l'Education nationale ; M. Raymond Patenôtre, ministre de l'Economie nationale ; Mgr René Fontenelle, prélat de la Maison de Sa Sainteté.

Le cardinal Verdier avait pris pour thème de la conférence : « Ce qu'il faut à l'humanité à l'heure actuelle. »

Mesdames, Messieurs,

Le monde vit aujourd'hui des heures passionnément émouvantes. La crise — ce mot est désormais à la mode — est universelle et profonde. Des problèmes, et quels problèmes, surgissent à chaque instant et sur tous les points du globe. Des nouvelles sensationnelles nous arrivent tous les matins des divers pays de l'Europe, de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique. Et chacun de ces problèmes risque de provoquer une conflagration générale, car de nos jours les intérêts des divers peuples se compénètrent étrangement.

Inquiètes, affolées, les nations se précipitent les unes dans des guerres sanglantes, les autres dans des formes de gouvernement inconnues de notre civilisation et qui nous ramènent à des temps déjà oubliés.

Serions-nous donc en présence d'une épidémie morale qui s'est abattue soudain sur notre pauvre humanité, ou, plus optimistes, assistons-nous à l'enfantement, dans la douleur, certes ! d'un ordre nouveau ? Dieu veuille que cette dernière hypothèse soit la vraie !

Quoi qu'il en soit, les conjonctures présentes ont une singulière grandeur et, en dépit de l'angoisse qui presque sans discontinuer nous étreint, nous devons être fiers de vivre au milieu de ce grandiose bouillonnement.

C'est la pensée que je recueillais, il y a deux ans à peine, des lèvres du grand vieillard du Vatican et que j'aime à rappeler. C'était un soir de décembre. Les familiers du Pape s'étaient retirés. J'étais seul auprès de lui.

L'audience était finie, je m'inclinais pour recevoir sa paternelle Bénédiction. Le Pape me relevant me dit gravement ces paroles :

Nous remercions Dieu tous les jours de Nous faire vivre dans les conjonctures actuelles. La crise qui s'est abattue sur le monde est la plus universelle et la plus profonde que l'histoire ait connue. Quelles que soient les péripéties, je suis sûr que l'Eglise sortira de ce creuset plus pure et mieux adaptée aux conditions nouvelles, et ce sera pour le bien de tous !

Il faut être fiers, continua-t-il, d'être les témoins et en plus les acteurs de ce drame si grandiose, car nul aujourd'hui n'a le droit d'être médiocre.

Quelles magnifiques paroles !

Au lendemain de ce jour, le grand Pontife se couchait sur son lit de douleurs. Et depuis plus de deux ans, le monde étonné le voit s'arracher aux étreintes de la mort et se dresser fièrement pour dénoncer les ennemis de la civilisation chrétienne.

Le climat de la France a changé (1).

Ce magnifique exemple révèle, me semble-t-il l'exceptionnelle grandeur du drame dont nous sommes les témoins et doit mettre en chacun de nous une véritable fierté.

Au reste, l'enjeu de la lutte est si beau et si grand. Oui, c'est un ordre nouveau qui se crée, et ce sera la gloire de notre génération de l'avoir constitué, au prix de durs sacrifices peut-être, pour les jeunesses qui montent.

La France aurait-elle un rôle très spécial à jouer dans la préparation immédiate de cet ordre ? Je le crois fermement. Et il me semble que les événements donnent à cette mission une évidence qui s'accroît tous les jours.

Je dénonçais, il y a quelques jours, l'étrange paradoxe que la France étale à cette heure sous les yeux de l'univers. Officiellement elle est toujours la France de la Séparation.

Elle n'a rien renié des mesures législatives et autres qui, pendant de trop nombreuses années, faisaient

(1) Le texte de la conférence est emprunté à la *Semaine religieuse de Paris* du 21 janvier 1939 (supplément). La *Documentation Catholique* a ajouté quelques sous-titres.

d'elle la citadelle de l'anticléricalisme. Autour de nous les catholiques la redoutaient comme la messagère à travers le monde de cette étrange attitude.

On signale encore, je dois le dire, la dangereuse formation donnée à un trop grand nombre de nos enfants, et on se demande avec angoisse quels fruits on peut attendre de cette terre dont les sillons reçoivent de pareilles semences ?

Or, en dépit de ces mauvais courants qui n'ont pas disparu, à côté d'eux, une France nouvelle se dresse, dont l'attitude déconcerte la logique humaine. Sans doute, nos œuvres catholiques donnent une élite qui s'affirme et s'impose de plus en plus.

Mais à côté d'elle il y a la nation tout entière qui, renonçant à une hostilité presque séculaire, se reprend à regarder avec sympathie la religion de ses pères et à espérer en elle.

Que s'est-il donc passé ? A quelles causes faut-il donc attribuer cet étrange retour ?

Parmi elles il en est de très connues :

— C'est l'attitude des catholiques français dont le loyalisme politique ne fait plus de doute.

— C'est le dévouement admirable de notre clergé de France qui sait, en dépit d'une pauvreté extrême et avec ses simples forces, faire une œuvre apostolique que tous admirent.

— C'est le souvenir de l'action si fraternelle par laquelle prêtres et soldats, dans les tranchées et sur les champs de bataille, assurèrent ensemble la victoire finale.

— C'est la sagesse si compréhensive, si patriotique et si désintéressée de l'épiscopat, et avec lui de toutes les forces religieuses au service du pays.

Cependant, je remarque que ces causes ne sont pas d'aujourd'hui ; elles n'ont jamais cessé d'agir, et en d'autres temps elles ont été bien loin de porter ces fruits.

Pourquoi cette différence ?

C'est que, permettez-moi de redire encore une fois ce mot, c'est que le *climat de la France* a changé. Un souffle nouveau a passé sur le pays.

La France en face des doctrines de haine.

Des idéologies étranges sont nées au delà de nos frontières. Elles apportent avec elles des conceptions qui ont violemment heurté notre tempérament national : ce sont les doctrines de violence, de haine, de domination, d'odieuse tyrannie à l'égard d'êtres humains parce qu'ils appartiennent à des races ou à des religions qu'on n'aime pas, — c'est l'amour de la force brutale et d'elle seule, — c'est la course aux armements, et à des armements que les découvertes modernes dotent d'une puissance destructrice qui déconcerte l'imagination, — c'est la volonté enfin de faire disparaître de ce monde cette civilisation chrétienne que nous aimons !

Devant ces étranges perspectives, l'âme française déconcertée, heurtée, scandalisée, s'est comme repliée sur elle-même, et elle a senti sourdre de ses profondeurs presque inconscientes ces tendances vers la charité, vers la liberté, vers la justice, vers la fraternité !

Et ces belles qualités de son âme, ne l'oublions pas, ont été, depuis Clovis, enveloppées, ce n'est pas assez dire, engendrées et continuellement vivifiées par l'action de l'Eglise. La civilisation française est essentiellement chrétienne. Notre histoire, notre littérature le proclament si haut !

Est-il étonnant dès lors qu'à cette heure dramatique, devant des théories, devant des actes, devant des prétentions qui heurtent si profondément sa sensibilité et déconcertent sa raison, la France laisse tomber ses illusions, et se réfugie comme d'instinct dans les attitudes éternelles de sa race ?

Le nouvel « axe » : Eglise-France.

Je vais plus loin.

Nous croyons, nous catholiques, à la Providence. Nous croyons que si Dieu a livré ce monde à la dispute des hommes, s'il permet aux causes naturelles, comme aux arbres de nos campagnes, de produire des fruits bons ou mauvais, il ne cesse pas de garder dans ses mains les rênes des empires, de donner quand il lui plaît cette « chiquenaude » qui change la face de l'univers. A certaines heures il se plaît à montrer pour un homme ou pour un peuple une visible prédilection. L'histoire est pleine de ces interventions divines, et ces interventions d'ordinaire très gratuites ne relèvent que de sa volonté et de son choix divin.

On dirait même que parfois, pour mieux montrer sa toute-puissance, il choisit ses forces quand elles sont plus faibles, ou même quand elles le combattent.

Et je me plais, pour mieux comprendre le rôle de mon pays, à évoquer le souvenir de saint Paul sur le chemin de Damas ! Le Pape Pie X l'avait déjà fait.

Ce grand apôtre avait un tempérament si voisin du nôtre, ardent, chevaleresque, martial même, sectaire à la fois et épris d'idéal ! Lui aussi croyait avoir la mission de détruire l'Eglise naissante, pour mieux garder ce qu'il croyait être des privilèges nationaux.

Et c'est à l'heure même où il croyait triompher du Christ et de son œuvre que Dieu l'humilie, le renverse sur le chemin de Damas, et l'oblige, après avoir vécu quelque temps à l'école d'Ananias, à devenir l'ami du Christ qu'il haïssait, le grand serviteur de l'Eglise qu'il voulait détruire, l'apôtre des nations qu'il méprisait.

Dans l'histoire des temps que nous vivons, il me semble que nous retrouverions presque un à un, et pour les appliquer à notre pays, tous les traits, tous les épisodes de la conversion et de la mission de celui qui reste pour les chrétiens « le grand apôtre » !

Je le disais il y a un instant : en dépit d'une législation qui reste anticléricale, la France, conduite elle aussi par les événements qui sont toujours plus forts que les hommes, se retrouve à côté de l'Eglise dont elle est séparée et qu'ils voulaient ignorer, pour défendre avec elle un patrimoine commun.

Elle aussi est obligée de renoncer à certaines attitudes et de reconnaître que l'Eglise dont elle voulait se tenir éloignée est en définitive la meilleure gardienne de ce dépôt de vérités et d'institutions qui constitue la civilisation chrétienne, la sienne.

Elle sent qu'un lien d'étroite parenté l'unit à cette société spirituelle avec laquelle, à travers des péripéties diverses, ses ancêtres ont collaboré pendant plus de quinze siècles !

A la lumière des événements, la France doit reconnaître que ses intérêts les plus essentiels, son éternelle mission, l'obligent à constituer avec l'Eglise, à constituer avec elle, pardonnez-moi ce mot, comme un *nouvel « axe »* pour défendre les valeurs spirituelles qui lui sont chères, et qui constituent son meilleur patrimoine. Et le monde étonné contemple ce spectacle si suggestif, le grand Pontife romain déclarant à tous qu'au milieu des amertumes dont tant d'autres peuples l'abreuvent, les nouvelles qui le consolent lui viennent surtout de France !

Voilà le fait. Il est réel, évident pour tous. Et il est pour nous si plein de promesses !

Que faut-il à l'humanité?

Etudions-le de près, ce patrimoine commun sur lequel l'Eglise et la France veillent avec un amour égal. Nous trouverons en lui tous les éléments de solution pour le problème que nous étudions et que j'énonce en ces termes : *Que faut-il, à l'heure actuelle, à l'humanité?*

Si l'on étudie de près les événements qui se déroulent sous nos yeux, les attitudes et les discours qui ont passionné l'univers en ces derniers temps, et la nature même du problème principal qui se pose, on arrive à cette conclusion : il faut à l'humanité actuelle trois choses :

Dieu. — La liberté. — La fraternité.

Admirable et émouvante trilogie!

Ces trois mots et les incomparables réalités qu'ils expriment sont à travers les noirs nuages qui nous accablent l'arc-en-ciel de l'espérance!

I. — Dieu.

Arrêtons-nous avec respect devant chacun d'eux.

Il y a peu de jours, dans l'Amérique du Nord, une grande voix s'élevait pour proclamer, disait-elle, « les trois institutions indispensables aux Américains aujourd'hui comme toujours : la religion, la démocratie, la bonne foi internationale. Et elle ajoutait aussitôt : la première est la religion. C'est la source des deux autres. La religion en enseignant aux hommes les liens qui l'unissent à Dieu donne à l'individu le sens de sa propre dignité et lui apprend à se respecter lui-même en respectant ses voisins. Et elle concluait : où la religion et la démocratie se sont évanouies, la bonne foi et la raison dans les affaires internationales ont ouvert la route à l'ambition démesurée et à la force brutale ».

Sous cette forme concrète que les Américains aiment tant se cache cette vérité éternelle que le devoir trouve dans la divinité, et dans elle seule la raison de son caractère sacré et obligatoire et sa juste sanction.

Mais précisons encore. Quand nos contemporains se lamentent sur le fléchissement de la conscience individuelle ; quand ils déplorent les infractions multiples faites au devoir et, ce qui est plus grave encore, chez beaucoup sa totale méconnaissance et même sa négation ; quand ils demandent et presque à grands cris qu'on ramène parmi nous la bonne vieille morale de nos pères ; quand ils réclament le secours des forces spirituelles pour un monde qui s'enlise dans le matérialisme le plus abject, j'en appelle à la sincérité, n'est-ce pas vers l'Evangile et vers l'Eglise que se portent surtout les regards et les espérances?

Et ce n'est pas le geste de la désillusion ou du demi-désespoir, ce n'est pas l'acte d'un être désemparé qui, ne pouvant obtenir les biens de ce monde, appelle ceux de l'au-delà. Non, certes!

Quand les chefs des deux grandes démocraties déclarent, dans un langage dont la noble simplicité a ému l'univers entier, qu'il faut chercher en Dieu le sens de sa propre dignité, le respect du voisin, la bonne foi internationale, c'est assurément les biens de ce monde qu'ils ont en vue.

Tel est d'ailleurs le langage de notre grand Pape. Sans doute, il sait quand il le faut rappeler toutes les richesses surnaturelles du christianisme, la vie divine de la grâce, les incomparables réalités de nos sacrements et l'idéale vertu de nos saints. Mais il sait aussi éclairer le monde sur les angoissants problèmes de l'heure présente, et sa parole si élevée, si courageuse en face des ennemis de notre civilisation, fa tressaillir toutes les âmes de fierté et de confianc

L'attitude de ce grand vieillard, on le disait der nièrement encore et en si beaux termes à la Chamb française sous les applaudissements de tous, rappel les plus grands Papes qui, à travers l'histoire, fure les protecteurs de la faiblesse opprimée.

Que n'ai-je le temps de résumer aujourd'hui le divers enseignements que ce grand Pape nous a tou à tour donnés sur les problèmes de l'heure présente

Vous verriez avec quelle clarté il dénonce les mau dont souffre la société et les remèdes qui seuls sauveront.

Entendez du moins le suprême avertissement qu'i donne à notre génération :

Comme aux époques des plus violentes tem pêtes dans l'histoire de l'Eglise, aujourd'hu encore le remède fondamental consiste dans un rénovation sincère de la vie privée et publique selon les préceptes de l'Evangile, chez tous ceu qui se glorifient d'appartenir au Christ, afi qu'ils soient vraiment le sel de la terre et pré servent la société humaine de la corruptio totale.

Oui, Mesdames et Messieurs, recueillons dans u sentiment de respectueuse reconnaissance cet appe qui nous vient des plus hauts sommets de l'huma nité : que la religion soit chez nous la première de institutions morales qui sauveront la société.

II. — La liberté.

Il en est une *seconde* et nous trouvons encore un situation paradoxale.

Cette Eglise dont la France au nom de la libert rejetait, il y a quelques années encore, la tutelle lu apparaît aujourd'hui comme la meilleure gardienn de cette même liberté. Etrange retour des choses Les événements eux-mêmes ont leur ironie. Qu s'est-il donc passé?

La liberté! L'Eglise l'a toujours prônée. Elle toujours vu dans l'œuvre du Christ son fondateur **une œuvre de vraie liberté.**

A ses premiers enfants, le Maître se servant d cette comparaison si expressive disait : « Vous sere dans le monde païen comme des agneaux au milie des loups. »

Oui, ils devaient dans cette société païenne o sévissait l'esclavage, cet étrange attentat à la libert humaine, ils devaient au prix de leur sang conquéri cette liberté qui est la première et le fondement d toutes les autres : **la liberté de conscience.** De cett liberté, nos martyrs furent les témoins héroïque

Cependant, soyons justes. La liberté est bien un épée à deux tranchants. Elle peut faire le mal o le bien. Et à travers les siècles on compterait dan une mesure presque égale ses bienfaits et ses maux Et devant les événements ne pourrait-on pas dir tour à tour : « O liberté, que de crimes on comme en ton nom! » et : « O liberté, que de crimes o commet contre toi! »

La liberté, si elle veut remplir son message et n servir qu'au bonheur de l'humanité, doit toujour avoir pour compagnes d'un côté la vérité, et d l'autre la justice et la bonté. Ces trois compagne la protégeront contre elle-même. Son dynamism est, en effet, celui du levain dont le pain qu' donne tient sa pureté et sa bienfaisance plus encor de la farine vivifiée que de lui-même.

Ne séparons pas ce que Dieu et la nature ont uni Seule la liberté devient facilement la licence, et su

tte pente elle va si aisément à toutes les cadences à toutes les ruines !

Pour être bienfaisante, la liberté, je le répète, doit ujours écouter les conseils de la vérité, de stice et de la bonté.

Hélas ! ici surtout ce juste milieu propre à toute rtu est si difficile à trouver ! Je le disais il y a ux ans devant cette assemblée : Notre pauvre ımanité oscille sans cesse entre ces deux pôles l'autorité et de la liberté, et l'aiguille de sa vie ec affolement se précipite tour à tour vers les trêmes. Car, tant que l'homme sera homme, ses ssions auront à certaines heures une influence ujours décisive. Et les peuples ne sont-ils pas ucieux, et presque exclusivement, de leurs intéts, de leurs ambitions ou de leur prestige ?

Heureusement dans les conjonctures actuelles, us la pression des événements, notre pays, uni ıx grandes démocraties et à l'Eglise, apparaît au onde comme le défenseur de la liberté des peuples. faisant, il est dans la tradition de son histoire.

Il est bien vrai qu'à certaines heures, lui aussi béissant à des idéologies d'indépendance ou de parsanat politique, il a porté des atteintes à des bertés sacrées. Oubliant ces faiblesses, ne nous rêtons à cette heure que devant le spectacle si confortant de l'Eglise et de la France défendant nsemble les plus belles parties du patrimoine moral l'humanité, je veux dire : **l'éminente dignité la personne humaine et le droit sacré de la berté.** Remarquez-le, l'Eglise obéit à sa mission ivine, et la France à sa tradition de toujours.

Dans les jours sombres que nous vivons, cette ision est, n'est-il pas vrai ? une vision de joie et 'espérance.

III. — La fraternité.

Enfin il faut rappeler au monde qui l'oublie le rand message de la fraternité, et ici encore la rance nous apparaît son meilleur gardien.

Il y a deux mille ans la fraternité humaine était raiment fondée. Le Fils de Dieu se faisait notre rère, pour mieux nous faire comprendre que Dieu tait vraiment notre Père, et le monde entier une mmense famille.

Dans le monde païen où les castes privilégiées xploitaient parfois férocement ceux qu'elles appeient les vils esclaves, cette fraternité universelle pparut comme un défi ou comme une folie.

Cependant ce message divin de l'amour fraternel propagea, en dépit des oppositions de toutes ortes. Il pénétra surtout et profondément l'âme rançaise, si profondément que l'apostolat est devenu our elle comme un irrésistible besoin. Nos missionaires innombrables ont porté ce message à travers monde.

Et les œuvres de charité fraternelle, alimentées ar la seule initiative privée, étendent sur notre ays tout entier et sur toutes ses misères un réseau dmirable de bienfaisance et d'amour.

Le voyage triomphal de notre président du Conseil travers une si belle partie de ce que nous appeons désormais « l'Empire français » a révélé au ıonde l'esprit de fraternité qui anime notre œuvre olonisatrice. Quel élan de reconnaissance émue et 'amoureuse confiance dans les manifestations de es peuples ! C'est la réponse, et singulièrement éloıente, de ces populations à l'œuvre admirable acomplie chez elle par les pionniers de notre civiliation : prêtres, soldats, colons et administrateurs.

Cette œuvre, je l'ai vue de près dans notre Afrique ccidentale française, et je veux redire les impresions profondes que j'en ai gardées.

Ce n'est même pas l'œuvre incomparable de nos missionnaires que je veux célébrer en ce moment, bien que ces prédicateurs de l'Evangile soient les meilleurs messagers du bon renom de la France et de son influence. Je m'arrête à l'œuvre spécifiquement coloniale française, qui s'ajoute à celle de nos missionnaires sans toutefois, hélas ! la seconder comme elle le devrait pour le plus grand bien de tous !

Mais telle quelle, cette action colonisatrice de la France révèle magnifiquement ce courant de fraternité que notre tempérament national porte toujours avec lui. Je le disais au retour de Dakar :

Rien de plus émouvant que ce geste du Français prenant son frère noir par la main et l'aidant à réaliser son ascension. Cette collaboration hiérarchisée, certes, mais réelle, cet amour fraternel qui se penche sur le noir pour bien mesurer ses possibilités de penser et de sentir, cette initiation sagement progressive à toutes les sciences et à tous les arts, ce souci de ne pas sortir trop brusquement l'indigène de son milieu, de ses habitudes, de ses traditions, cet art de le faire évoluer, en un mot, par le sage développement de sa personnalité vers un mieux-être physique, social et moral, telle nous est apparue la mission colonisatrice de la France dans le continent noir !

Que cette œuvre de colonisation reste dans cette pureté, dans ce respect de la personnalité humaine, dans l'amour vraiment fraternel inspiré par l'idée si chrétienne de l'égalité foncière de toutes les races et de la filiation divine de tous les hommes !

Qu'elle continue à éviter avec soin ce qu'on a appelé d'un mot si odieux : l'exploitation de l'homme par l'homme !

Qu'elle montre à ces races à la fois si impressionnables et si logiques que la civilisation à laquelle nous les appelons est faite de justice, de beauté morale, de fraternité, des vertus chrétiennes en un mot.

Quand l'œuvre colonisatrice revêt ces caractères, elle est une des plus belles œuvres que l'homme puisse accomplir ici-bas.

L'Église, la France et les grandes démocraties sont les défenseurs de l'ordre chrétien.

MESDAMES, MESSIEURS,

Vous venez de le voir, l'Eglise, les grandes démocraties, la France et son Empire sont aujourd'hui dans le monde les défenseurs de l'ordre chrétien.

Ensemble, elles veulent garder à l'humanité le respect de la personnalité humaine, l'amour vraiment fraternel qu'inspire l'idée chrétienne de la filiation divine et de l'égalité foncière de tous les hommes et de toutes les races.

Ensemble, elles veulent garder cette civilisation chrétienne faite d'égalité, de liberté, de fraternité, de justice et de charité.

Dieu veuille qu'elles consacrent résolument à cette magnifique croisade les forces et les richesses que Dieu leur a données !

Elles assureront ainsi l'ordre, la paix, et par surcroît le bonheur de l'humanité !

Déclaration franco-allemande (6 déc. 1938)

Texte de la déclaration.

M. Georges Bonnet, ministre des Affaires étrangères de la République française,

Et M. Joachim von Ribbentrop, ministre des Affaires étrangères du Reich allemand,

Agissant au nom et d'ordre de leurs gouvernements, sont convenus de ce qui suit, lors de leur rencontre à Paris, le 6 décembre 1938 :

I. — Le gouvernement français et le gouvernement allemand partagent pleinement la conviction que des relations pacifiques et de bon voisinage entre la France et l'Allemagne constituent l'un des éléments essentiels de la consolidation de la situation en Europe et du maintien de la paix générale. Les deux gouvernements s'emploieront en conséquence de toutes leurs forces pour assurer le développement dans ce sens des relations entre leurs pays.

II. — Les deux gouvernements constatent qu'entre leurs pays aucune question d'ordre territorial ne reste en suspens, et ils reconnaissent solennellement comme définitive la frontière entre leurs pays telle qu'elle est actuellement tracée.

III. — Les deux gouvernements sont résolus, sous réserve de leurs relations particulières avec des puissances tierces, à demeurer en contact sur toutes les questions intéressant leurs deux pays et à se consulter mutuellement au cas où l'évolution ultérieure de ces questions risquerait de conduire à des difficultés internationales.

En foi de quoi, les représentants des deux gouvernements ont signé la présente déclaration qui entre immédiatement en vigueur.

Fait en double exemplaire, en langues française et allemande.

A Paris, le 6 décembre 1938.

GEORGES BONNET.
JOACHIM VON RIBBENTROP.

Déclarations des deux ministres.

Après la signature, M. von Ribbentrop et M. Bonnet ont fait chacun une déclaration.

M. von Ribbentrop.

Avec la déclaration d'aujourd'hui, la France et l'Allemagne, tenant compte de la base solide que constitue l'amitié qui les lie à d'autres Etats, sont tombées d'accord pour mettre fin à leurs conflits de frontières séculaires et, en reconnaissant réciproquement leurs territoires, pour faciliter la voie à une reconnaissance et à une considération réciproques de leurs intérêts vitaux nationaux.

En tant que partenaires égaux en droit, deux grandes nations se déclarent prêtes, après de sérieux différends dans le passé, à établir des rapports de bon voisinage pour l'avenir.

Avec cette déclaration de leur bonne volonté, ils expriment la conviction qu'il n'existe en fait entre eux aucune opposition d'ordre vital qui puisse justifier un sérieux conflit.

Les intérêts économiques des deux pays se complètent. L'art allemand et la vie spirituelle de l'Allemagne doivent à la France des inspirations de valeur, de même que, de son côté, l'Allemagne a souvent enrichi l'art français.

La considération que le courage du peuple français et du peuple allemand leur a value pendant la guerre mondiale peut, dans la paix, trouver son complément naturel et s'accroître encore grâce au courage et aux efforts dont chaque peuple fait preuve dans son travail.

Aussi, suis-je convaincu que la déclaration franco-allemande d'aujourd'hui servira à écarter les préjugés historiques et que la détente de nos relations de voisinage qui s'exprime dans cette déclaration ne trouvera pas seulement l'approbation unanime des dirigeants, mais aussi des peuples de nos Etats.

Les sentiments qu'éprouve le peuple allemand à l'égard d'une nouvelle orientation des rapports entre les deux Etats se sont manifestés par l'accueil chaleureux qui a été réservé à Munich au président du Conseil français, M. Edouard Daladier.

Les nombreuses manifestations de sympathie dont j'ai pu être le témoin pendant les quelques heures de mon séjour à Paris montrent de même combien ces sentiments sont partagés par la population française.

J'espère que la déclaration d'aujourd'hui ouvre une nouvelle ère dans les rapports entre nos deux peuples.

M. Georges Bonnet.

Je voudrais tout d'abord saluer M. le ministre des Affaires étrangères du Reich allemand que nous sommes très heureux d'accueillir, et dont la présence ici souligne la portée du document que nous venons de signer.

Les efforts du gouvernement français comme ceux de tous ses prédécesseurs ont toujours tendu avec la même sincérité au maintien et à l'organisation de la paix.

L'aménagement de relations de bon voisinage entre la France et l'Allemagne ainsi que l'expression de leur volonté commune de développer des relations pacifiques constituent un élément essentiel de cette entreprise.

C'est pourquoi je me félicite hautement de la signature de cette déclaration franco-allemande qui, en reconnaissant solennellement les frontières existantes, met fin à un long débat historique et ouvre la voie à une collaboration que doit faciliter la conviction qu'il n'existe entre les deux pays aucun différend de nature à mettre en cause la base pacifique de leurs rapports.

Cette conviction se trouve renforcée par l'appréciation mutuelle de la valeur des échanges intellectuels qui ont toujours existé entre les deux nations et par l'estime réciproque que se doivent les deux peuples qui, après avoir confronté leur héroïsme pendant la guerre mondiale, entendent travailler aujourd'hui dans une atmosphère de compréhension et de paix.

D'autre part, je ne doute pas que cette déclaration commune n'apporte à l'apaisement général une contribution dont l'avenir confirmera toute la valeur ; elle marque une étape particulièrement importante dans cette œuvre de réconciliation et de coopération à laquelle la France souhaite ardemment voir tous les peuples s'associer.

La contribution de 2 %

Décret du 11 janvier 1939 (1).

Le président de la République française,

Sur le rapport du ministre des Finances,

Vu les articles 1er, 2, 3 et 6 du décret-loi du 12 novembre 1938 relatif à diverses mesures fiscales, modifié par l'article 6 de la loi du 31 décembre 1938 portant fixation du budget général de l'exercice 1939, qui sont ainsi conçus (2) :

Décrète :

Article 1er. — Les traitements, indemnités, émoluments et salaires, pensions et rentes viagères soumis à la contribution nationale extraordinaire instituée pour l'année 1939 par l'article 1er du décret-loi du 12 novembre 1938 sont ceux qui relèvent de l'impôt cédulaire frappant les revenus de la même catégorie.

Sont toutefois exonérés de ladite contribution :

1° Les allocations spéciales destinées à couvrir les frais inhérents à la fonction ou à l'emploi ;

2° Les rémunérations allouées sous forme d'avantages en nature ;

3° Les traitements attachés à la Légion d'honneur et à la médaille militaire ;

4° Les pensions, rentes, prestations et allocations exonérées de l'impôt cédulaire, en vertu de l'article 61 du code général des impôts directs ;

5° Les pensions servies, en vertu de la loi du 24 juin 1919, aux victimes civiles de la guerre ou à leurs ayants droit ;

6° Les allocations, y compris celles de chômage, indemnités et prestations servies, sous quelque forme que ce soit, par l'Etat, les collectivités et les établissements publics en application des lois et décrets d'assistance et d'assurance.

Art. 2. — En ce qui concerne les revenus imposables perçus par des personnes domiciliées en France, la contribution nationale extraordinaire est établie, liquidée et recouvrée dans les conditions spécifiées aux articles 3 à 11 ci-après.

Art. 3. — La contribution nationale porte sur le montant net des sommes imposables versées au titre de la période d'application de cette contribution, quelle que soit la forme du versement.

Le montant net des traitements, indemnités, émoluments et salaires est forfaitairement déterminé en appliquant aux sommes payées, après défalcation notamment de la cotisation ouvrière aux assurances sociales et des retenues faites par l'employeur en vue de la constitution de pensions ou de retraites une déduction de 10 %, en considération des frais inhérents à la fonction ou à l'emploi qui ne sont pas couverts par des allocations spéciales. Toutefois, le montant de cette déduction ne peut, pour l'année entière, dépasser 20 000 francs.

Pour les catégories de professions qui comportent normalement un pourcentage de frais professionnels supérieur à 10 %, le pourcentage de la déduction à effectuer en considération de ces frais est fixé par un arrêté ministériel.

Art. 4. — Lorsqu'ils n'excèdent pas 10 000 francs, les revenus annuels des assurés sociaux ne sont taxés que sur la fraction de leur montant qui dépasse la somme de 7 000 francs.

La contribution nationale afférente à chaque payement effectué est, en principe, fixée d'après les indications du barème annexé au présent décret et qui tient compte, lorsqu'il y a lieu, de l'abattement de 7 000 francs visé à l'alinéa qui précède.

Art. 5. — Lorsque les sommes imposables sont payées par des particuliers, Sociétés, associations et administrations publiques ou privées domiciliés, établis ou ayant leur siège en France, la contribution nationale y afférente est perçue par voie de retenue opérée sur le montant net de ces sommes, au moment où leur payement est effectué.

Les employeurs et débirentiers sont tenus d'effectuer cette retenue pour le compte du Trésor.

Ne donnent pas lieu à retenue les payements dont le montant net, ramené à l'année, n'excède pas :

6 000 francs si le bénéficiaire à moins de deux enfants à sa charge, cette somme étant portée à 7 000 francs lorsque l'intéressé est un assuré social ;

8 000 francs si le bénéficiaire a deux enfants à sa charge ;

10 000 francs s'il a trois enfants à sa charge et ainsi de suite en augmentant de 2 000 francs par enfant à charge.

Pour l'application de cette disposition, il y a lieu de tenir compte de la situation de famille des intéressés au 1er janvier 1939, les enfants considérés comme à la charge des contribuables étant ceux qui sont désignés à l'article 116 du code général des impôts directs.

Toute personne qui retient la contribution doit, pour chaque bénéficiaire de sommes imposables, mentionner sur son livre, fichier ou autre document destiné à l'enregistrement de la paye, ou, à défaut, sur un livre spécial, la date et la nature de chacun des payements qu'elle a effectués, leur montant ainsi que celui de la retenue opérée.

Les documents sur lesquels sont enregistrés les payements et les retenues effectués doivent être conservés jusqu'à l'expiration de la troisième année suivant celle au titre de laquelle la contribution est établie ; ils doivent, à toute époque, et sous peine des sanctions prévues à l'article 156 du code général des impôts directs, être communiqués sur leur demande aux agents des contributions directes.

(1) Décret relatif à la perception de la contribution nationale extraordinaire portant sur les traitements publics et privés, indemnités et émoluments, salaires, pensions et rentes viagères, *Journal Officiel*, 16-17. 1. 39 ; rectificatifs *J. O.*, 18 et 21. 1. 39.

(2) Cf. *D. C.*, t. 39, col. 1516-1518, et t. 40, col. 95-97.

Les employeurs qui sont tenus, en vertu des dispositions de l'article 44 *a* du livre Ier du code du travail, de délivrer, lors de chaque payement de salaires, une pièce justificative aux bénéficiaires, doivent indiquer sur cette pièce le montant de la retenue opérée au titre de la contribution nationale.

ART. 6. — Les retenues afférentes aux payements effectués pendant un mois déterminé doivent être versées dans les dix premiers jours du mois suivant à la caisse du percepteur des contributions directes du lieu du domicile de la personne ou du siège de l'établissement, ou du bureau qui les a opérées.

Lorsque le montant des retenues mensuelles n'excède pas 100 francs, le versement peut, toutefois, n'être effectué que dans les dix premiers jours des mois de juillet et de janvier pour le semestre écoulé. Si, pour un mois déterminé, le montant des retenues vient à excéder 100 francs, toutes les retenues faites depuis le début du semestre en cours doivent être versées dans les dix premiers jours du mois suivant.

Dans le cas de transfert de domicile, d'établissement ou de bureau, hors du ressort de la circonscription du contrôle ou de la perception ainsi que dans le cas de cession ou de cessation d'entreprise, les retenues effectuées doivent être immédiatement versées.

En cas de décès de l'employeur ou du débirentier, les retenues opérées doivent être versées dans les dix premiers jours du mois suivant celui du décès.

Chaque versement est accompagné d'un bordereau-avis daté et signé par la partie versante et indiquant la période au cours de laquelle les retenues ont été faites, la désignation, l'adresse et la profession de la personne, société, association ou administration qui les a opérées et, par catégorie de revenus, le montant total des payements effectués et des retenues correspondantes.

ART. 7. — Les pourboires sont soumis à la contribution nationale dans les conditions suivantes :

Lorsqu'ils sont prélevés par l'employeur sous forme de pourcentage obligatoirement ajouté aux notes des clients ou autrement, ou lorsqu'ils sont remis volontairement par les clients entre les mains de l'employeur ou centralisés par lui, leur montant imposable est constitué par les sommes effectivement versées à ce titre par l'employeur qui effectue, s'il y a lieu, la retenue de la contribution sur le montant de ces sommes et du salaire fixe auxquels elles s'ajoutent le cas échéant.

Lorsque les pourboires sont remis aux bénéficiaires directement ou sans l'intervention de l'employeur, leur montant imposable est évalué suivant les règles applicables en matière d'assurances sociales. Dans ce cas, si les pourboires s'ajoutent à un salaire fixe payé par l'employeur, ce dernier retient, s'il y a lieu, sur ce salaire, le montant de la contribution correspondant au total dudit salaire et des pourboires. Si l'employeur ne payant pas de salaire fixe n'est pas en mesure de percevoir par voie de retenue la contribution afférente aux pourboires reçus par son employé, ce dernier est tenu de lui remettre le montant de cette contribution. L'employeur doit alors verser ce montant à la caisse du percepteur des contributions directes dans les conditions et délais prévus à l'article 6, en même temps que les retenues afférentes aux payements qu'il a lui-même effectués.

ART. 8. — Lorsque les sommes imposables sont payées par des particuliers, sociétés, associations ou administrations domiciliés, établis ou ayant leur siège hors de France, la contribution nationale y afférente est perçue par voie de rôles.

Les dispositions des articles 139 et 140 du code général des impôts directs sont applicables aux impositions établies en vertu du présent article.

ART. 9. — La contribution nationale frappant les traitements publics donne lieu à un précompte exercé par les ordonnateurs sur le montant des sommes imposables revenant aux intéressés.

Les sommes ainsi précomptées seront versées au Trésor au plus tard dans les dix premiers jours du mois suivant celui au cours duquel le précompte aura été exercé.

La contribution nationale frappant les pensions inscrites au Trésor public et les pensions ou rentes viagères servies par les collectivités publiques ou pour leur compte donne lieu à un précompte exercé par les comptables payeurs sur les sommes payées aux titulaires.

Les conditions dans lesquelles seront versées au Trésor les sommes ainsi précomptées seront fixées par voie d'instructions adressées aux divers comptables payeurs.

ART. 10. — Les traitements, salaires, pensions ou rentes viagères de même source ou de sources différentes dont le contribuable a disposé pendant la période d'application de la contribution sont totalisés à l'expiration de cette période. Si le montant de la contribution qu'il a supportée est supérieur à la somme effectivement due, le contribuable peut obtenir, par voie de réclamation présentée avant le 1er avril 1940, la restitution des droits qu'il a supportés en trop. Dans le cas contraire, les droits ou compléments de droits exigibles sont perçus au moyen de rôles qui peuvent être établis et mis en recouvrement dans les conditions et délais prévus par les articles 139 et 140 du code général des impôts directs.

Peuvent également être réparées par voie de rôles, dans les mêmes conditions et délais, toutes omissions totales ou partielles ainsi que toutes erreurs commises dans l'application de la contribution.

ART. 11. — Les déclarations de salaires, pensions et rentes viagères prévues aux articles 67, 68, et 70 du code général des impôts directs qui seront souscrites en 1940 par les employeurs, chefs d'entreprise et débirentiers devront indiquer, en sus des renseignements visés à ces articles, le montant des retenues opérées au titre de la contribution nationale sur les payements mentionnés dans ces déclarations ainsi que le nombre d'enfants que le bénéficiaire de ces payements aura déclaré avoir à sa charge.

Le minimum au-dessous duquel la production des renseignements visés à l'article 67 du code précité n'est pas exigée pour les personnes rétribuées par un seul employeur sera, en ce qui concerne les déclarations souscrites en 1940, celui de 6 000 francs fixé pour l'assiette de la contribution nationale.

ART. 12. — Les traitements et salaires imposables payés pour des services effectués en France à des personnes domiciliées hors de France ainsi que les pensions et rentes viagères imposables servies à ces mêmes personnes sont soumis à la contribution nationale par voie de retenue à la source opérée pour le compte du Trésor par l'employeur ou le débirentier, suivant les modalités prévues par les articles 75 et 76 du code général des impôts directs et le décret du 21 décembre 1934 et sous les mêmes sanctions.

Cette retenue est effectuée en même temps et sur la même base que la retenue de l'impôt cédulaire. Elle est versée à la caisse du percepteur des contributions directes en même temps que celle relative audit impôt, dans les conditions fixées par l'article 6 du décret du 21 décembre 1934.

Ne supportent pas la retenue à la source de la contribution nationale les payements exonérés de la etenue à la source de l'impôt cédulaire en vertu de 'article 3 du décret du 21 décembre 1934.

Art. 13. — Les dispositions contenues dans le présent décret seront applicables aux payements ffectués à compter du 23 janvier 1939.

Art. 14. — Le ministre des Finances est chargé e l'exécution du présent décret, qui sera publié au ournal Officiel.

Fait à Paris, le 11 janvier 1939.

Albert Lebrun.

Par le président de la République :
Le ministre des Finances,
Paul Reynaud.

***

Le texte de ce décret est suivi des barêmes utiliser pour le calcul de la contribution ationale extraordinaire portant sur les traiements, salaires, pensions et rentes viagères.

Le premier tableau, « limites d'exonéraion », porte sur le montant du salaire ou de a pension à partir duquel la retenue doit tre effectuée (A et B) :

a) Assurés sociaux dont le salaire ou la pension n'excède pas 10 000 francs par an.

CHARGES DE FAMILLE	Montant du salaire ou de la pension à partir duquel la retenue doit être effectuée				
	salaire journalier	salaire hebdomadaire	salaire de quinzaine	salaire mensuel	Pension trimestrielle
ssurés sociaux ayant moins de 2 enfants.	37	170	352	704	1 800
yant 2 enfants	37	178	370	741	2 000
yant 3 enfants et plus *pas de retenue.*					

b) Autres salariés et pensionnés.

CATÉGORIES DE CONTRIBUABLES	Montant du salaire ou de la pension à partir duquel la retenue doit être effectuée				
	salaire journalier	salaire hebdomadaire	salaire de quinzaine	salaire mensuel	Pension trimestrielle
yant moins de 2 enf.	27	134	278	556	1 501
yant 2 enfants......	36	178	370	741	2 001
yant 3 enfants......	45	223	463	926	2 501
yant 4 enfants......	54	267	556	1 112	3 001
yant 5 enfants......	63	312	649	1 297	3 501
yant 6 enfants......	72	356	741	1 482	4 001
yant 7 enfants......	81	401	834	1 667	4 501

Le second tableau concerne « les retenues à effectuer sur les salaires des assurés sociaux dont la rémunération nette, défalcaion faite de la déduction de 10 % pour frais professionnels, n'excède pas 10 000 francs par an ».

Le troisième fixe le montant des « retenues à effectuer sur les salaires autres que ceux du tableau II et dont les bénéficiaires ont droit à une déduction de 10 % pour frais professionnels » (*salaires journaliers* de 27 à 211 francs ; pour les salaires journaliers supérieurs à 211 francs, la retenue est calculée comme suit : on déduit de la somme à payer 10 % à titre de frais professionnels ; on applique au résultat obtenu le taux de 2 % et on arrondit la cotisation au décime inférieur ; — *salaires hebdomadaires* de 134 à 1 611 francs ; pour les salaires hebdomadaires supérieurs à 1 611 francs, la retenue est calculée comme suit : on déduit de la somme à payer 10 % à titre de frais professionnels, on applique au résultat obtenu le taux de 2 % et on arrondit la cotisation au quart de franc inférieur ; — *salaires de quinzaine* de 278 à 3 249 francs ; pour les salaires de quinzaine supérieurs à 3 249 francs, la retenue est calculée comme suit : on déduit de la somme à payer 10 % à titre de frais professionnels, on applique au résultat obtenu le taux de 2 % et on arrondit la cotisation au demi-franc inférieur ; — *salaires mensuels* de 556 à 6 499 francs ; pour les salaires mensuels supérieurs à 6 499 francs, la retenue est calculée comme suit : on déduit de la somme à payer 10 % à titre de frais professionnels ; on applique au résultat obtenu le taux de 2 % et on arrondit la cotisation au franc inférieur).

En ce qui concerne les contribuables exerçant une des professions pour lesquelles l'arrêté ministériel du 12 janvier 1939 a prévu une déduction supérieure à 10 %, la retenue est calculée en appliquant au montant de la somme à payer la déduction spéciale fixée pour cette profession et en multipliant la somme ainsi obtenue par le taux de 2 %.

Le tableau IV contient les « retenues à effectuer sur les pensions et rentes viagères des assurés sociaux, dont le montant n'excède pas 10 000 francs par an », depuis 7 200 francs.

Le tableau V traite des « retenues à effectuer sur les pensions et rentes viagères autres que celles du tableau IV » de 6 002 à 7 699 francs. Pour les pensions supérieures à 7 699 francs par trimestre, la retenue est calculée en appliquant le taux de 2 % au montant de la pension ou rente viagère et en arrondissant le produit obtenu au franc inférieur.

***

Un arrêté du ministre des Finances, du 12 janvier 1939, fixe le « pourcentage de la déduction à effectuer, pour l'assiette de la contribution nationale, pour les catégories de professions comportant normalement un pourcentage de frais professionnels supérieur à 10 % ».

Pourcentage de la déduction à effectuer pour les catégories de professions comportant normalement un pourcentage de frais professionnels supérieur à 10 %.

15 % : Conducteurs de voitures-lits, serveurs-receveurs et chefs cuisiniers des wagons-restaurants (employés de la compagnie internationale des wagons-lits) ; — Joueurs professionnels de football ; — Ouvriers d'imprimeries de journaux travaillant la

nuit. Ouvriers mineurs travaillant au fond des mines. Ouvriers horlogers, lorsqu'ils sont personnellement propriétaires des outils et petites machines nécessaires à l'exercice de leur métier ; — Pilotes des stations de pilotage de Dieppe, Le Tréport, Honfleur ; — Lamaneurs des stations de pilotage de Rouen et Le Havre.

18 % : Casinos : personnel supportant des frais de représentation et de veillée.

20 % : Couture (personnel des grandes maisons parisiennes de) : Mannequins ; — Forts des halles de la ville de Paris ; — Pari mutuel et contrôle des Sociétés de courses parisiennes. Employés affectés au service des hippodromes ; — Pilotes des stations de pilotage de Rouen aval, Marseille ; — Pompes funèbres (ordonnateurs des) dans le département de la Seine.

22 % : Personnel des casinos supportant des frais de double résidence.

25 % : Chauffeurs salariés d'auto-taxi exerçant leur profession dans le département de la Seine ; — Contrôleurs du droit des pauvres et de la taxe d'Etat sur les spectacles de la ville de Paris.

28 % : Pilotes des stations de pilotage de Rouen amont, Nantes intérieur.

30 % : Artistes dramatiques, lyriques ou cinématographiques. Artistes musiciens. Chefs d'orchestre ; — Personnel des casinos supportant à la fois des frais de représentation et de veillée, et des frais de double résidence ; — Conservateurs des hypothèques et receveurs-conservateurs des hypothèques (pour ces derniers, sur la partie de leurs émoluments qui provient de la conservation) ; — Couture (grandes maisons parisiennes) : modélistes ; — Internes des hôpitaux de Paris ; — Journalistes. Rédacteurs-photographes. Directeurs de journaux. Critiques dramatiques et musicaux.

33 % : Commis d'agent de change et commis du marché en banque (place de Paris). Sur les émoluments variables de toute nature.

40 % : Inspecteurs d'assurances des branches vie, capitalisation et épargne ; — Voyageurs, représentants et placiers de commerce ou d'industrie.

45 % : Aviation marchande. Personnel navigant comprenant : pilotes, radios, mécaniciens navigants des Compagnies de transports aériens ; pilotes et mécaniciens employés par les maisons de construction d'avions et de moteurs pour l'essai des prototypes ; pilotes moniteurs d'aéro-clubs et des écoles d'aviation civiles.

50 % : Postes, télégraphes et téléphones (agents de l'administration) : sur l'indemnité pour service de nuit ; — Radio-électriciens du personnel civil des services extérieurs du ministère de l'Air. Radio-électriciens de la Compagnie Radio-France : Sur l'allocation pour travaux de nuit.

⁂

Ajoutons qu'une notice explicative détaillée, fournissant toutes précisions utiles, doit être mise gratuitement à la disposition des intéressés, dans les mairies, trésoreries générales, recettes des finances et bureaux de postes.

ÉPHÉMÉRIDES

Mardi 27 décembre 1938.

BELGIQUE. — *Bruxelles :* Mort d'Emile Vandervelde, né à Ixelles le 25. 1. 66, docteur en droit, en sciences mor. et polit., adhère au parti ouvrier belge, 1886, prof. à l'Ecole des hautes études et à l'Institut de sociologie Solvay, prof. à l'Univ. libre de Bruxelles depuis 1924, membre de l'Acad. des sciences morales et politiques de Belgique, député de Charleroi, 1894, puis de Bruxelles depuis 1900, président de la IIe Internationale, ministre d'État, 1914, min. de l'Intendance et du Ravitaillement, 1916-18, min. de la Justice, 1918-21, min. des Aff. étr., 1925-27, min. sans portefeuille, 1935-36, min. de la Santé publique, 1936-37 ; un des signataires du traité de Versailles, 1919 ; auteur de *Enquête sur les associations professionnelles d'artisans et ouvriers en Belgique*, 1891 ; *L'évolution industrielle et le collectivisme*, 1896 ; *Le socialisme en Belgique*, 1898 ; *Le collectivisme et l'évolution industrielle*, 1901 ; *L'exode rural et le retour aux champs*, 1903 ; *Essais socialistes*, 1905 ; *Le régime socialiste*, 1906 ; *Le socialisme agraire*, 1908 ; *Le droit de grève*, 1909 ; *La grève générale en Belgique*, 1914 ; *La Belgique envahie et le socialisme international*, 1917 ; *Trois aspects de la Révolution russe*, 1918 ; *L'expérience belge*, 1927 ; *Le pays d'Israël*, 1929 ; *A travers la révolution chinoise*, 1931 ; *Le marxisme a-t-il fait faillite ?* etc.

CHILI. — *Santiago :* Mise à la retraite de huit généraux ; renvoi de la plupart des chefs de bureaux et sous-secrétaires de ministères ; démission des ambassadeurs ou ministres chiliens accrédités dans 15 Etats.

ITALIE. — *Rome :* Signature d'un accord italo-uruguayen relatif au développement des échanges commerciaux.

JAMAÏQUE. — *Kingston :* Le Parlement vote le suffrage universel.

PÉROU. — *Lima :* Clôture de la Conférence panaméricaine (9-25 décembre) ; les 21 Républiques adoptent la « Déclaration de Lima », consacrant l'unité spirituelle du nouveau continent : paix, tolérance, respect de la loi internationale et des droits de l'individu ; elle adopte une motion de solidarité et de défense panaméricaine et fixe la procédure de consultation en cas d'interventions ou d'activités étrangères en Amérique.

Mercredi 28 décembre.

FRANCE. — Arrangement conclu par échange de lettres entre la France, la Belgique et le Luxembourg.

— *Rosendaël :* Mort du contre-amiral Emile Martel, né à Boulogne-sur-Mer le 12. 7. 80, entré en service en 1898, commandant de *l'Ernest-Renan* et du *Courbet* pendant la guerre.

BELGIQUE. — *Bruxelles :* Mort du peintre et humoriste Amédée Lynen, âgé de 86 ans, animateur de la Compagnie « Le diable au corps ».

CHINE. — *Tchoung-King :* Le maréchal Tchang-Kaï Chek déclare inacceptables les conditions de paix formulées par le prince Konoye le 22 décembre.

ETATS-UNIS. — *Cincinnati :* XIVe Congrès annuel de l'Association philosophique catholique américaine (28-29 décembre) ; discute des problèmes spéciaux de la philosophie du droit, de la métaphysique, de l'éthique et de l'histoire de la philosophie.

IRAN. — *Téhéran :* Le gouvernement rompt les relations diplomatiques avec la France, à la suite de jeux de mots déplacés publiés par des journaux français.

ITALIE. — M. B. Mussolini inaugure dans la Romagne un village rural qui s'appellera « Alessandro Mussolini ».

JAPON. — *Tokio :* Mort de Takashi Masuda, âgé de 91 ans, organisa la maison Mitsui, le trust le plus important du Japon, promoteur du commerce extérieur japonais.

MEXIQUE. — *Mexico :* La Chambre adopte un amendement à la Constitution stipulant que les exploitations pétrolières et d'hydrocarbures ne seront plus données en concession à des Compagnies privées, mais seront effectuées directement par le gouvernement.

POLOGNE. — *Balice :* Mort du prince Dominique Radziwill, né à Poloneczka le 12. 8. 52.

Jeudi 29 décembre.

France. — *Paris* : Mort de Rodolphe Darzens (pseudonyme), né à Moscou le 1. 4. 65, directeur du Théâtre des arts à Paris, 1917 ; collaborateur au *Journal*, créa les revues *La Pléiade*, *La jeune France*, *La Revue d'aujourd'hui* ; auteur de *L'amante du Christ* ; *Nuit* ; *Psautier de l'âme* ; *Page en prose* ; *Ukko-Till* ; *Strophes artificielles*, etc.

Chine. — *Hong-Kong* : M. Ouang-Tching-Oueï, président du Conseil politique central chinois et vice-président du Kouomintang, accepte les offres de paix faites par le prince Konoye le 22 décembre ; il est exclu du Kouomintang et du Conseil politique central le 1er janvier.

Espagne. — Les troupes nationalistes s'emparent de Granadella.

Etats-Unis. — *Kansas City* : Mort de Mgr Thomas-François Lillis, né à Lexington le 3. 3. 61, docteur en théologie, élu év. de Leavenworth, 24. 10. 1904, transféré à l'évêché tit. de Cibyra, 22. 3. 10 et coadjuteur à Kansas City, év. de Kansas City, 28. 2. 13.

— *Washington* : Le gouvernement adresse à l'Allemagne une note protestant contre l'application du décret du 14 décembre qui excluait tous les juifs, y compris les juifs étrangers, des postes de directeur dans l'économie privée.

Portugal. — *Lisbonne* : Décret du min. des Aff. étrangères, interdisant le mariage des fonctionnaires du corps diplomatique et consulaire avec des femmes étrangères.

Russie. — *Moscou* : Décision du Conseil des commissaires du peuple, du Comité central du parti communiste et du Conseil central des Syndicats de l'U. R. S. S., relative à la réglementation de la discipline dans le travail et à la lutte contre les abus constatés dans le domaine des assurances sociales.

Turquie. — *Ankara* : M. Saffet Arikan, min. de l'Instr. publique, et M. Sakir Kesebir, min. de l'Economie nationale, donnent leur démission pour raison de santé ; M. Yucel est nommé min. de l'Instr. publique et M. Cakir, min. de l'Economie nationale.

Vendredi 30 décembre.

France. — *Sénat* : Vote du budget en première lecture par 279 voix contre 16.

— *Paris* : Congrès annuel de la Fédération française de la Libre Pensée (30-31 décembre) ; protestation contre l'abandon des lois laïques, grande manifestation nationale en 1939 en corrélation avec la célébration du cinquantenaire de la Fédération, création d'un centre intellectuel de Libre Pensée, organisation internat. pour la réalisation de la paix mondiale.

Allemagne. — *Berlin* : Le gouvernement signifie à l'Angleterre son désir de construire plus de sous-marins que ne lui permet l'accord anglo-allemand du 18. 6. 35.

Espagne. — A Gibraltar, le destroyer gouvernemental *Jose-Luis-Diez* tente de forcer le blocus ; il est gravement endommagé par la flotte nationaliste, s'échoue dans une petite baie et est remorqué à Gibraltar.

Etats-Unis. — *Washington* : Réponse du gouvernement à la note japonaise du 18 novembre ayant trait à la fermeture de la porte ouverte en Chine.

Lituanie. — *Kaunas* : Le gouvernement, à la demande de l'Allemagne, décide de rappeler les forces de police lituaniennes chargées jusqu'ici du maintien de l'ordre à Memel et de réserver pour les éléments germaniques de Memel la majorité des emplois civils qui étaient occupés par des nationaux lituaniens.

Pologne. — *Varsovie* : Mort du card. Alexandre Kakowski, né à Dembina le 5. 2. 62, élu archev. de Varsovie et primat de Pologne, 7. 5. 13, créé cardinal-prêtre avec le titre de Saint-Augustin, 15. 12. 19.

Samedi 31 décembre.

France. — *Paris* : S. Exc. Mgr Valerio Valeri, nonce apostol., présente les vœux du corps diplomatique au président A. Lebrun. — Mort de Louis Baudry de Saunier, né à Paris le 2. 3. 65, rédacteur en chef de *la Revue du Touring Club de France*, anc. administrateur du Touring Club, fonda la *Revue de la locomotion* et *Omnia*, auteur de *Histoire générale de la vélocipédie*, 1891 ; *Le cyclisme théorique et pratique*, 1892 ; *L'art de la bicyclette*, 1894 ; *Initiation de la T. S. F.* ; *Principes et usages de bonne éducation moderne*, etc.

Allemagne. — *Berlin* : La *Germania*, anc. organe du Centre et organe du vice-chancelier von Papen, fondée en 1870, cesse de paraître.

Espagne. — *Barcelone* : M. Jules Henry, ambass. de France, remet ses lettres de créance au président Manuel Azana.

Hongrie. — *Budapest* : L'hebdomadaire catholique *Korunk Szava* cesse de paraître.

Italie. — *Rome* : Signature d'un accord commercial italo-danois.

Palestine. — M. G. D. Anderson, adjoint à l'inspection générale de la police, est tué dans une embuscade à mi-chemin entre Jérusalem et Naplouse.

Syrie. — *Damas* : La Chambre syrienne s'élève contre la non-ratification du traité franco-syrien par la France.

Dimanche 1er janvier 1939.

France. — *Parlement* : Vote du budget et clôture de la session extraordinaire.

— *Paris* : Mort de la comédienne Marie-Héloïse-Rose-Blanche Baretta-Worms, née à Avignon le 22. 4. 55, entra au Conservatoire en 1868, passa à l'Odéon, 1870, au Vaudeville, à l'Odéon, 1873, à la Comédie-Française, 1875, nommée sociétaire, 26. 5. 76.

Allemagne. — *Berlin* : Décret du Dr Syrup, président de l'Office de placement du Front du travail, ordonnant l'application intégrale de l'année de service obligatoire pour les jeunes filles dans l'agriculture et les fonctions ménagères.

Belgique. — *Laeken* : Mort du romancier Hubert Stiernet, né à Waremme en 1863, études à l'école normale de Gand, collaborateur à *la Jeune Belgique* ; membre de l'Acad. de langue et de littérature françaises ; auteur de *Histoires hantées* ; *Contes du perron* ; *Conte de la nichée* ; *Le roman du tonnelier* ; *Le récit du berger*, etc.

Grande-Bretagne. — *Londres* : La liste des honneurs comporte 4 nouveaux lords : sir Arthur Greer, ancien juge ; sir Maurice Hankey, anc. secrétaire du Cabinet et du Comité de la défense impériale ; M. Cecil Hamsworth, anc. membre du Parlement, et sir Laurence Philipps ; deux conseillers privés : M. R. A. Butler et le capitaine Crookshank ; deux baronnets et 35 chevaliers.

Lundi 2 janvier.

France. — *Ajaccio* et *Bastia* : Visite de M. E. Daladier, président du Conseil.

— *Paris* : Mort d'Etienne Michon, né à Marly (S.-et-L.) en 1865, anc. élève à l'Ecole normale, pensionnaire de l'Ecole française de Rome, entra aux antiquités grecques et romaines du Louvre, département dont il devint conservateur en 1919, membre de l'Acad. des inscriptions et belles-lettres, 1925 ; collaborateur au *Dictionnaire des antiquités* ; auteur de la *Vénus de Milo* ; *Bas-reliefs romains du Louvre* ; *Bibliographie des catalogues du musée des antiquités du Louvre*, 1916 ; *Catalogue sommaire des marbres antiques*, 1919, etc.

Espagne. — *Saint-Sébastien* : Arrestation de M. Ernest Golding, consul suppléant britannique à Saint-Sébastien, et de sa femme ; elle serait motivée par une lettre destinée à un citoyen espagnol et passée de France en Espagne par la valise diplomatique du consulat anglais.

Grande-Bretagne. — *Londres* : Les membres du Cabinet qui avaient demandé le 19 décembre 1938 la révocation des ministres préposés au réarmement anglais retirent leurs critiques ou envoient des excuses.

Pologne. — *Drozdowo* : Mort de Roman Dmowski, né à Varsovie le 9. 8. 64, un des fondateurs du parti national démocrate, 1890, président du club polonais à la première et à la seconde Douma de Saint-Pétersbourg, créa un Comité national polonais pour collaborer avec les alliés, 1917, délégué polonais au traité de Versailles, 1919, membre de la Diète, 1919-22 ; min. des Aff. étrangères, 1923, fonda le Camp de la Grande-Pologne, 1926 ; auteur de *Les idées de la Pologne moderne*, 1903 ; *L'Allemagne, la Russie et la question polonaise*, 1908 ; *Comment la Pologne a été rétablie*, 1924 ; *La politique polonaise et la reconstitution de l'Etat*, 1925 ; *L'Angleterre d'après-guerre et sa politique*. 1926.

RUSSIE. — *Moscou :* Création d'un nouveau Commissariat à l'industrie textile détaché du Commissariat à l'industrie légère.

TCHÉCO-SLOVAQUIE. — *Chust :* Un décret-loi remplace le nom de Russie subcarpathique, rendu officiel par le traité de Saint-Germain, par le nom d'Ukraine carpathique.

Mardi 3 janvier.

ESPAGNE. — Les troupes nationalistes occupent Artesa de Segre.

ETATS-UNIS. — *Washington :* Ouverture du 76e Congrès américain.

LITUANIE. — *Kaunas :* Promulgation d'une loi sur la neutralité de l'Etat.

TUNISIE. — Réception triomphale de M. E. Daladier à Bizerte et à Tunis ; au banquet qui lui est offert à Tunis, le premier ministre déclare : « Nous n'avons pas coutume de regarder au delà des limites qui ont été fixées par l'histoire ; la France a la force d'assurer votre sécurité. »

Mercredi 4 janvier.

ETATS-UNIS. — *Washington :* Au Congrès, message radiodiffusé du président F. Roosevelt (cf. *D. C.*, t. 40, col. 151). — Le président F. Roosevelt adresse à M. B. Mussolini un message concernant le problème juif.

JAPON. — *Tokio :* Démission du Cabinet du prince Fuminaro Konoye.

ROUMANIE. — *Bucarest :* Décret relatif à l'organisation du nouveau parti politique « le Front de la renaissance nationale », qui sera la seule organisation politique roumaine.

TUNISIE. — M. E. Daladier se rend à Gabès, inspecte les ouvrages de la ligne Mareth dans le Sud tunisien, et passe les troupes en revue à Aïn-Tounine ; le 5 janvier, réception à Sfax, El-Djem et Sousse ; retour à Bizerte et départ pour Alger.

TURQUIE. — *Ankara :* M. Fikret Silay est nommé min. de la Justice en remplacement de M. Hilmi Uran, élu vice-président du groupe parlementaire du parti du peuple.

Jeudi 5 janvier.

ALLEMAGNE. — A Berchtesgaden, M. Joseph Beck, min. des Aff. étr. de Pologne, confère avec le Führer-chancelier A. Hitler ; le 6 janvier, à Munich, il s'entretient avec M. Ribbentrop.

BULGARIE. — *Sofia :* Clôture de la Conférence balkanique de l'Union mondiale pour l'amitié internat. par les Eglises ; elle passa en revue l'idéologie de l'œuvre de l'Union et élabora un plan pour le travail à entreprendre.

ESPAGNE. — Les troupes nationalistes occupent Borjas Blancas. — Offensive des gouvernementaux en Estremadure.

JAPON. — *Tokio :* Le baron Küchiro Hiranuma forme le nouveau Cabinet.

Vendredi 6 janvier.

ALGÉRIE. — *Alger :* Au terme de son voyage en Corse et en Afrique du Nord, M. E. Daladier affirme qu'il ne laissera pas porter atteinte à l'intégrité de l'Empire français.

CHILI. — *Santiago :* Ouverture de la première Conférence américaine des Commissions nationales de coopération intellectuelle.

EIRE. — *Derry :* Mort de Mgr Bernard O'Kane, né à Garvash le 3. 1. 67, curé de Maghera, élu év. de Derry le 21. 6. 26.

HONGRIE. — Des corps francs ukrainiens et des troupes tchéco-slovaques occupent Orosveg, près de Munkacs ; bataille avec les troupes hongroises ; 14 morts.

INDE. — Violent tremblement de terre à Quetta, capitale du Béloutchistan.

Samedi 7 janvier.

FRANCE. — Au col de la Ponsonnière (Grand-Galibier), une avalanche ensevelit une caravane de huit skieurs ; sept morts, dont M. Jean Maurain (né à Rennes le 31. 8. 1903, agrégé d'histoire, prof. d'histoire contemporaine à la Faculté des lettres de Lille, 1936, directeur du Cabinet de M. Jules Jeanneney ; auteur de *La politique religieuse du second empire*).

ARABIE SAOUDITE. — *Djedda :* Le gouvernement décide de fermer la légation soviétique et oblige son personnel à quitter le pays.

LETTONIE. — *Riga :* Mort de Gustav Zemgals, né près de Riga en 1871, études de droit à l'Univ. de Moscou, maire de Riga, 1917, fit partie du Bloc démocratique, 1918, proclama l'indépendance de la Lettonie, 18. 11. 18, député à l'Assemblée constituante, renonça à son mandat pour se consacrer à sa profession d'avocat, min. de la Guerre, 1921-23, président de la République, 8. 4. 27-1930.

MEMEL. — Démission de M. A. Baldschus, président du directoire.

RUSSIE. — *Moscou :* M. Lvov, commissaire aux constructions mécaniques, prescrit une augmentation de 25 % du rendement du travail et une réduction de 14 % du salaire du travail aux pièces à partir du 1er février.

SUÈDE — *Stockholm :* Accord suédois-finlandais concernant le renforcement de la sécurité de l'archipel d'Aland.

Dimanche 8 janvier.

FRANCE. — *Avignon :* Mort de Louis Serre, né à Lagnes le 17. 8. 73, docteur en droit, industriel, député d'Avignon, 1914-19, sénateur de Vaucluse, 11. 1. 20-1935, de la gauche démocratique, min. du Commerce, 1933.

HONGRIE. — Des troupes tchèques et ukrainiennes attaquent la garde frontière hongroise à Nagyagejoec, près de Ungvar.

— *Budapest :* Le gouvernement remet à la Carpathie ukrainienne une note demandant le retrait des troupes tchèques le long de la frontière avant 20 heures du soir.

Lundi 9 janvier.

CAMEROUN. — *Douala :* Le Comité français du Cameroun demande à la France de rejeter la formule périmée du mandat pour intégrer le Cameroun à l'Empire colonial français.

RUSSIE. — *Moscou :* Le Conseil des commissaires du peuple décide, d'après le décret tendant au raffermissement de la discipline du travail, que tout ouvrier ou fonctionnaire qui, sans motif valable, arrivera au travail avec plus de vingt minutes de retard, sera passible de renvoi immédiat.

TCHÉCO-SLOVAQUIE. — *Chust :* L'Ukraine carpathique demande à la Hongrie la restitution des villes de Munkacs et d'Ungvar en échange de 25 villages.

Mardi 10 janvier.

FRANCE. — *Parlement :* Ouverture de la session ordinaire ; à la Chambre, M. E. Herriot est réélu président ; élection de cinq vice-présidents, dont le communiste Jacques Duclos.

— *Limoges :* Intronisation de Mgr Louis Rastouil, év. du diocèse.

— *Paris :* M. N. Chamberlain et lord Halifax, qui se rendent à Rome, confèrent avec MM. E. Daladier et G. Bonnet ; cette conversation permet de confirmer pleinement l'identité générale de vue établie entre les deux gouvernements. — Premier numéro du quotidien *La Justice*, sous la direction du député L.-O. Frossard.

AUTRICHE. — *Vienne :* Le Dr Seyss-Inquart, commissaire du Reich en Autriche, ordonne l'inventaire des richesses artistiques des églises catholiques et des monastères.

BRÉSIL. — *Maceio :* Mort de Mgr Santino Maria da Silva Coutinho, né à Areia le 17. 12. 68, études au Collège pio-latino-americano à Rome ; vic. gén. à Parahyba, élu év. de Sao Luiz do Maranhao, 9. 9. 1906, promu archev. de Belem de Para, 6. 12. 1906, transféré à Maceio, 19. 1. 23.

ITALIE. — *Rome :* M. Toshio Shiratori, ambass. du Japon, et M. Valstimil Cermak, min. de Tchéco-Slovaquie, présentent leurs lettres de créance au roi Victor-Emmanuel III, empereur d'Ethiopie.

ROUMANIE. — *Bucarest :* Signature d'un accord entre le gouvernement et la minorité allemande de Roumanie qui s'engagerait à se joindre au nouveau front de renaissance nationale.

TCHÉCO-SLOVAQUIE. — Nouvel incident de frontière entre Tchéco-Slovaques et Hongrois, près de Bervinkos.

— *Prague :* Le gouvernement adresse une note à la Hongrie au sujet des incidents de frontière du 8 janvier et propose la nomination d'une commission mixte pour procéder à une enquête.

Mercredi 11 janvier.

FRANCE. — *Sénat :* Validation des sénateurs élus le 23 octobre ; les dossiers de M. Maurice de Rothschild, élu dans les Hautes-Alpes, et de M. André Mallarmé, élu à Alger, sont retenus.

BELGIQUE. — *Bruxelles :* Le bureau du parti ouvrier belge approuve la politique de M. Spaak vis-à-vis du gouvernement de Burgos.

ESPAGNE. — Les troupes nationalistes occupent Montblanch.

ETATS-UNIS. — *Washington :* Le département d'Etat adresse à l'Allemagne une note concernant le traitement des juifs américains en Allemagne.

HONGRIE. — *Budapest :* Le gouvernement répond à la note tchéco-slovaque du 10 janvier et accepte la nomination d'une Commission mixte hungaro-tchéco-slovaque chargée de procéder à une enquête.

ITALIE. — *Rome :* M. N. Chamberlain et lord Halifax confèrent avec M. B. Mussolini et le comte G. Ciano (11-12 janvier) ; ils examinent les plus importantes questions d'actualité et les relations entre les deux empires, affirment l'intention de développer les relations existant entre les deux pays dans l'esprit d'amitié du pacte du 16. 4. 38, conviennent de conclure le plus tôt possible les accords particuliers prévus par ce pacte, constatent que les deux nations poursuivent une politique visant au maintien de la paix ; les ministres anglais quittent Rome le 14 janvier. — Mort de Mgr Adolphe Hebbelynck, né à Merelbeke le 2. 10. 59, prof. au Grand Séminaire de Gand, prof. à l'Univ. de Louvain, 1890, dont il devint le recteur de 1898 à 1909 ; auteur, en collaboration avec le chanoine Arnold Van Lantschoot, de *Bibliothecae apostolicae vaticanae codices manuscripti recensiti Codices Coptici vaticani barberiniani, borgiani, rossiani*, 1937.

MEXIQUE. — Le général Saturnino Cedillo, le plus important des chefs rebelles, est tué dans la sierra de Las Ventanas pendant un engagement avec les troupes fédérales.

Jeudi 12 janvier.

FRANCE. — *Chambre :* Dans son discours de rentrée, M. E. Herriot, président, rend hommage à S. S. Pie XI et au président F. Roosevelt. (Cf. *D. C.*, t. 40, col. 160.)

— *Sénat :* M. Jules Jeanneney est réélu président.

ALLEMAGNE. — *Berlin :* S. Exc. Mgr Orsenigo, nonce apostolique présente les vœux du corps diplomatique au chancelier A. Hitler.

— *Stuttgart :* Le ministère wurtembergeois reconnaît la secte des Vieux-Catholiques comme institution culturelle de droit public.

BELGIQUE. — *Bruxelles :* La Commission syndicale de la C. G. T. belge approuve la politique intérieure et extérieure de M. Spaak.

ESPAGNE. — Les troupes gouvernementales occupent le bassin minier de Penarroya et les troupes nationalistes s'emparent de Falset.

ETATS-UNIS. — *Washington :* Dans un message au Congrès, le président F. Roosevelt demande l'ouverture immédiate d'un crédit de 552 millions de dollars comme minimum nécessaire à l'amélioration de la défense nationale.

SYRIE. — *Damas :* Entrée officielle de M. Gaston Puaux, haut commissaire de France.

Vendredi 13 janvier.

SAINT-SIÈGE. — M. Neville Chamberlain et lord Halifax sont reçus en audience particulière par S. S. Pie XI.

FRANCE. — *Paris :* Mort du R. P. Georges-Michel Moulin, né à Buré le 18. 9. 93, Assomptioniste, licencié ès lettres, anc. supérieur du collège de Pontlevoy, aumônier de la maison des Dames du Calvaire à Paris, directeur de *la Documentation Catholique* depuis février 1938. — Mort du colonel Raynal, né à Bordeaux le 6. 3. 67, élève de Saint-Maixent, servit dans des régiments de tirailleurs nord-africains, commandant du 3e bataillon de zouaves, 1914, d'un batailllon d'infanterie, 1915, commandant du fort de Vaux, sur sa demande, mai 1916, capitula le 7. 6. 16, affecté comme lieutenant-colonel à l'armée du Rhin, 1918, colonel.

ARABIE SAOUDITE. — *Er Riad :* Signature d'un accord commercial entre l'Arabie Saoudite et l'Egypte.

ESPAGNE. — Les troupes nationalistes s'emparent de Tortosa.

TCHÉCO-SLOVAQUIE. — *Prague :* Mort de Milos Weingart, orientaliste, philologue, né en 1890, études à l'Univ. de Prague, prof. de philologie slave à l'Univ. de Bratislava, 1921-26, dont il fut recteur de 1925 à 1926, prof. à l'Univ. de Prague depuis 1926, secrétaire général de l'Institut slave, directeur de la revue *Byzantinoslavica* et de la *Revue tchèque de philologie moderne*, fondateur de la Société de linguistique slave ; auteur de *Chroniques byzantines de la vieille littérature slave*, 1922-23 ; *Solidarité slave*, 1926 ; *Introduction bibliographique à l'étude du slave*, 1929.

Samedi 14 janvier.

FRANCE. — *Paris :* Mort de Paul Séjourné, né à Orléans le 21. 12. 51. ingénieur des ponts et chaussées, construisit le pont Adolphe à Luxembourg, 1899, ingénieur en chef de la Cie P.-L.-M., titulaire du cours des ponts en maçonnerie à l'Ecole nationale des ponts et chaussées, 1901, membre libre de l'Acad. des sciences, 8. 12. 24 ; auteur de *Grandes voûtes*.

BELGIQUE. — *Bruxelles :* Conclusion d'un accord entre la Belgique et le gouvernement de Burgos.

ESPAGNE. — Les troupes nationalistes occupent Valls.

GRANDE-BRETAGNE. — *Londres :* Le gouvernement adresse au Japon une note lui demandant des précisions sur le maintien de la « porte ouverte » en Chine.

NORVÈGE. — *Oslo :* Le gouvernement décide d'étendre la souveraineté norvégienne sur un secteur de l'Antarctique dont un côté sera limité à l'Ouest par le secteur des Falklands et à l'Est par le secteur australien.

Dimanche 15 janvier.

FRANCE. — *Lyon :* Octave de prières et d'études pour l'unité de tous les chrétiens sous la présidenec de S. Em. le card. Gerlier (15-22 janvier).

— *Paris :* Le Comité exécutif radical approuve la politique étrangère conciliante et ferme du gouvernement Daladier et lui fait confiance pour la tâche difficile de demain, il s'oppose à toute atteinte qui serait apportée aux possessions françaises et demande le vote de la réforme électorale pour rompre avec des mœurs électorales périmées. — Mort du sénateur Camille Reboul, né à Mudaison le 25. 6. 69, garçon de café, viticulteur, courtier, négociant en vins, imprimeur, créa la première coopérative de production pour la vente directe du vin aux consommateurs, député de Montpellier, 1910-19, sénateur de l'Hérault depuis le 6. 1. 24, de la gauche démocratique.

BELGIQUE. — *Bruxelles :* Le Congrès socialiste belge décide de continuer sa participation au gouvernement Spaak tout en continuant à protester contre l'envoi d'un agent à Burgos.

ESPAGNE. — *Mahon :* Mort de Mgr Jean Torrès y Ribas, né à Ibiza le 13. 12. 44, chanoine, protonotaire apostolique, élu év. de Minorque, 9. 6. 1902, en prison depuis 1936.

— *Tarragone :* Les troupes nationales entrent dans la ville.

Lundi 16 janvier.

FRANCE. — *Nice :* VIIIe Semaine sociale (16-22 janvier), sous la présidence de Mgr Rémond ; elle dresse le tableau des réformes sociales de 1936 à 1939, en dégage les idées essentielles, les confronte avec les principes du catholicisme, montrant les efforts, les insuffisances, la générosité et le progrès de l'effort accompli ; conférence sur la collaboration ou la lutte des classes, les conventions collectives du travail ; les grèves et lock-out de 1936 ; la semaine de quarante heures ; les classes moyennes ; les loisirs ; l'organisation professionnelle ; les libertés dans la vie sociale.

GRANDE-BRETAGNE. — Explosions provoquées par l'éclatement de bombes à retardement à Londres, Manchester, Liverpool, Birmingham, Crosby et Great Barr (16-18 janvier) ; nombreuses arrestations de terroristes irlandais.

BIBLIOGRAPHIE

Missel et Vespéral quotidiens. Texte latin et traduction française avec le Propre de France et des notes explicatives par le R. P. Dom GÉRARD et les Bénédictins de l'Abbaye de Saint-Maurice et Saint-Maur de Clervaux. — Un vol. in-16 (150 × 90 mm.) de 1904 pages. Prix selon les reliures. Edité par les Etablissements Brepols, Trunhout (Belgique). En vente dans toutes les librairies catholiques.

Les fidèles cherchent de plus en plus à prendre part au Saint Sacrifice et aux diverses manifestations du culte officiel de l'Eglise ; c'est une heureuse évolution, mais elle suppose qu'on puisse mettre entre leurs mains des livres complets leur permettant de suivre toutes les cérémonies ; tel est le but poursuivi et réalisé par le *Missel et vespéral quotidiens*, ouvrage très complet, très pratique et très maniable à la fois, de 1 813 pages, plus un appendice de 91 pages pour les fêtes propres à la France et au Canada.

Il comprend des notes sur la liturgie en général, le Saint Sacrifice de la messe, l'office divin, l'année liturgique, la table du temps et des fêtes mobiles, le calendrier, les prières du matin et du soir, les prières préparatoires à la messe, l'ordinaire de la messe, l'action de grâces après la messe, les oraisons *de tempore*, l'ordinaire des Vêpres, le propre du temps, le commun des saints, l'office des défunts, les cérémonies d'administration des sacrements, les bénédictions diverses, le Salut du Saint Sacrement, le chemin de la croix, un Kyriale comportant la notation musicale de dix messes différentes.

La Communion des Saints, La rémission des péchés, La vie éternelle, par S. Exc. Mgr TOTH. — Un vol. in-8° écu de 352 pages. Prix, 25 fr. Editions Salvator, Mulhouse.

C'est le sixième volume dans le cycle des instructions sur le Symbole des Apôtres. On retrouve ici ce qui fit le succès des ouvrages antérieurs de ce prédicateur en renom : clarté, précision, allure moderne, force de conviction.

A signaler les quatre sermons sur le sacrement de pénitence et spécialement celui qui réduit à néant les objections de ceux qui refusent de se confesser.

J. SWIFT.

L'éducation du jeune homme, par S. Exc. Mgr TOTH. — Un vol. in-8° écu de 260 pages. Prix, 18 fr. Editions Salvator, Mulhouse.

Directe, vivante, imagée, telle est la manière de Mgr Toth. C'est dans cet esprit que l'auteur aborde les graves questions de l'éducation générale, de la vie d'étudiant et du choix d'une carrière. Le livre est écrit pour de jeunes Hongrois : il convient aussi bien aux jeunes Français qui, eux aussi, ont à relever leur pays des ruines multiples accumulées par le coupable mépris des valeurs morales et spirituelles. Plus que jamais, il faut qu'aujourd'hui tout fils qui demeure fidèle à sa patrie grave en son cœur les paroles d'Horace : *Vivite fortes fortiaque adversis opponite pectora rebus* : Vivez en hommes courageux et bravez virilement le malheur.

J. SWIFT.

Cérémonial à l'usage des petites églises de paroisse, par L. STERCKY, C. S. SP. Cinquième édition. — Un vol. 19 × 12 cm. de VII-520 pages. Prix : 35 fr. Librairie Gabalda, Paris. 1938.

La première édition de cet ouvrage date de 1860 ; la seconde remonte à 1902.

Le but de cet ouvrage est de fournir *un guide complet* aux missionnaires, aux prêtres des petites paroisses, pour la bonne tenue de leurs églises, pour l'exécution des cérémonies, des offices liturgiques et de l'administration des sacrements.

Dans ce volume, les « autorités » sont supprimées, d'où allègement pour le texte de 8 000 références. Telles quelles, nous estimons ces pages très utiles et répondant parfaitement au but que s'est proposé l'auteur.

LIVRES REÇUS (1)

Une grande Bretonne, Jeanne Jugan (Sœur Marie de la Croix), fondatrice des Petites-Sœurs des Pauvres, 1792-1879. — Un vol. 19 × 12 cm. de 202 pages. Riou-Reuzé, Rennes. 1938.

Camille de Soyecourt, Carmélite au grand cœur, 1757-1845, par H. DE VISMES. — Un vol. 19 × 12 cm. de 160 pages. Desclée-De Brouwer, Paris. 1938.

La vénérable Jeanne Delanoue, fondatrice des Sœurs de Sainte-Anne de la Providence de Saumur, 1666-1736, par le chanoine FRANCIS TROCHU. — Un vol. 19 × 12 cm. de 260 pages. Prix, 18 francs. Vitte, Paris. 1938.

Victorine de Beauregard, religieuse de la Retraite chrétienne, 1804-1880, par UN PÈRE DE LA SOCIÉTÉ DE MARIE. — Un vol. 20 × 13 cm. de x-246 pages, 14 planches hors texte. Prix, 18 francs. Vitte, Paris. 1938.

Un appel à l'amour, Sœur Josefa Menendez, religieuse coadjutrice de la Société du Sacré-Cœur de Jésus, 1890-1923. — Un vol. 19 × 12 cm. de 212 pages. Prix, 12 francs. Apostolat de la Prière, Toulouse. 1938.

Petites méditations pour les principaux jours de l'année, Propre du temps, par le chanoine HENRI BOURGEOIS. — Un vol. 19 × 12 cm. de 400 pages. Prix, 18 francs. Spes, Paris. 1938.

Aimer l'Eglise, douze méditations en forme de retraite, par le chanoine HOORNAERT. — Un vol. 19 × 12 cm. de 150 pages. Prix, 10 francs. Desclée-De Brouwer et Cie, Paris. 1938.

Leçons et portraits, par S. Exc. Mgr MARMOTTIN, évêque de Saint-Dié. — Un vol. 20 × 13 cm. de 210 pages. Prix, 18 francs. Spes, Paris. 1938.

Demander pardon aux morts, par ANTOINE ALLARD. — Une brochure 19 × 12 cm. de 50 pages. Desclée-De Brouwer, Paris. 1938.

Lettres à Jean-Pierre, par le R. P. VICTOR DILLARD, S. J. — Un vol. 18 × 12 cm. de 192 pages. Prix, 15 francs. « Pour devenir un homme », J. E. C., Spes, Paris. 1938.

L'invitation à la valse, par ROSAMOND LEHMANN. — Un vol. 17 × 11 cm. de 256 pages. Prix, 3 fr. 50. Nouvelle bibliothèque, Plon, Paris. 1938.

Mon petit Trott, par ANDRÉ LICHTENBERGER. — Un vol. 17 × 11 cm. de 252 pages. Prix, 3 fr. 50. Nouvelle bibliothèque, Plon, Paris. 1938.

Bengale et Griselin, par CL. SOLHAC. — Un vol. 19 × 14 cm. de 192 pages illustrées. Prix, 15 francs. Casterman, Paris. 1938.

Yvan des Valdaï, par R.-A. HÉDOIN. — Un vol. 19 × 14 cm. de 188 pages illustrées. Prix, 15 francs. Casterman, Paris. 1938.

Zi et Za de la jungle, par LOUIS C. PICALAUSA. — Un vol. 19 × 14 cm. de 164 pages. Prix, 15 francs. Casterman, Paris. 1938.

Ne jugez pas, par le P. ANDRÉ TENNESON, S. J. — Une brochure 18 × 11 cm. de 54 pages. Prix, 3 francs. Spes, Paris. 1938.

(1) Cette liste contient l'énumération des ouvrages qui ont été envoyés à la rédaction par les auteurs ou les éditeurs et dont l'annonce ne comporte aucun jugement ni approbation de notre part.

Imprimerie « Maison de la Bonne Presse » (Ste Anme), 5, rue Bayard, Paris-8e. — *Le gérant :* L. VINCENT.